

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2006

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille six, le deux mars, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mmes Marie-Claude Vally, Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mmes Marianne Lemaire, Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, François Attia, Mickaël Goasdoué.

Excusés : M. Henri Israël représenté par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Odile Binaux représentée par M. Pallier
M. Pierre Aioutz représenté par M. Ouvrard
Mme Annick Damany représentée par Mme Ethève
M. Claude Sanchez représenté par M. Plazannet
Mme Valérie Dubois représentée par M. Doms
Mlle Marianne Vignaud représentée par M. Veston
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par Mme Da Silva
M. Gérard Darmon représenté par M. Attia
Mme Viviane Fulcher représentée par Mme Lemaire
Mme Maryline Cordelat représentée par M. Rychter
Mme Catherine Bruneton représentée par Mme Grave
Mme Martine Bodineau représentée par Mme Pradier

M. François Attia est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 26 JANVIER 2006

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2006 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 17 janvier 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-20 du 17 janvier 2006** : Participation à l'animation de l'épicerie solidaire - Passation d'une convention avec le pôle local d'économie solidaire chevillais
- **Décision n° 2006-21 du 19 janvier 2006** : Emprunt de 1 000 000 euros à contracter auprès de Dexia - CLF pour le financement partiel du programme d'investissements 2005
- **Décision n° 2006-22 du 19 janvier 2006** : Emprunt de 2 000 000 euros à contracter auprès de Dexia - CLF pour le financement partiel du programme d'investissements 2005
- **Décision n° 2006-23 du 23 janvier 2006** : Passation d'un contrat avec la Sarl SOLéART pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-24 du 24 janvier 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 38, rue du Regard
- **Décision n° 2006-25 du 24 janvier 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 10, rue du Professeur Fleming
- **Décision n° 2006-26 du 24 janvier 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis allée du Colonel Rivière (lots n° 94 et 95)
- **Décision n° 2006-27 du 24 janvier 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis allée du Colonel Rivière (lots n° 38 et 54)
- **Décision n° 2006-28 du 24 janvier 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis allée du Colonel Rivière (lots n° 12 et 24)
- **Décision n° 2006-29 du 24 janvier 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 19, rue de la Garenne
- **Décision n° 2006-30 du 24 janvier 2006** : Fourniture de carburants aux services municipaux durant l'année 2006 - Approbation du marché passé avec la société Les Chantiers Marc
- **Décision n° 2006-31 du 24 janvier 2006** : Couverture sanitaire du 29 janvier 2006 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2006-32 du 26 janvier 2006** : Bibliothèque municipale - Renouvellement du contrat de maintenance n° 6002255 passé avec la société 3M
- **Décision n° 2006-33 du 30 janvier 2006** : Concert du groupe 113 et de la chanteuse Assia - Contrat de vente avec la société de production Street Prod
- **Décision n° 2006-34 du 3 février 2006** : Passation d'un contrat avec l'orchestre Léon Barzin pour la vente d'un concert
- **Décision n° 2006-35 du 6 février 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 30, avenue de la Mairie
- **Décision n° 2006-36 du 6 février 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 9, rue du Professeur Bergonié
- **Décision n° 2006-37 du 6 février 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 24, rue de Verdun (lot C)

- **Décision n° 2006-38 du 6 février 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 24 et 24 bis, rue de Verdun (lot B)
- **Décision n° 2006-39 du 6 février 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'entrepôt sis 32, avenue de la Division Leclerc
- **Décision n° 2006-40 du 6 février 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 24, rue de Verdun (lot D)
- **Décision n° 2006-41 du 6 février 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 2, allée des Cépages
- **Décision n° 2006-42 du 6 février 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 21, avenue de la Mairie
- **Décision n° 2006-43 du 8 février 2006** : Exercice du droit de préemption urbain sur une propriété sise 18, avenue de la République
- **Décision n° 2006-44 du 8 février 2006** : Travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses du centre administratif - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de la société Etanchéité du Nord
- **Décision n° 2006-45 du 8 février 2006** : Contrôle périodique des moyens de levage et des appareils élévateurs des bâtiments communaux durant les années 2006-2007-2008 - Approbation du marché passé avec la société Norisko équipements
- **Décision n° 2006-46 du 8 février 2006** : Contrôle périodique des installations de distribution de gaz dans les bâtiments communaux durant les années 2006-2007-2008 - Approbation du marché passé avec la société Norisko équipements
- **Décision n° 2006-47 du 8 février 2006** : Fourniture de fioul domestique pour le chauffage des bâtiments communaux durant la saison 2005-2006 - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de la société Assistance Produits Pétroliers (A2P)
- **Décision n° 2006-48 du 8 février 2006** : Fourniture de mobilier de bureau pour le centre municipal de santé - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de la société L'Impression
- **Décision n° 2006-49 du 13 février 2006** : Nettoyage des équipements de ventilation et lessivage des dalles de faux-plafonds des cuisines municipales durant les années 2006-2007-2008 - Approbation du marché passé avec la société Puissance Air Ile-de-France

III - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2006

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente les orientations générales du budget primitif pour l'année 2006. Après avoir fait part de ses sentiments d'inquiétude et de colère face à la portée des mesures fiscales des projets gouvernementaux, il évoque les différents projets à mettre en œuvre au cours de l'année, contribuant notamment à moderniser l'image de la commune : le nouveau quartier entre la rue de Montjean et l'avenue de la Cerisaie, la reconstruction du collège Saint-Exupéry et des écoles communales, le programme de logements sociaux dans le quartier Charcot-Zola, le programme immobilier et commercial lié aux travaux de restructuration du magasin Casino, ainsi que des projets permettant de donner au service public plus de solidarité et de proximité : l'accueil unique, la création d'une plate-forme sociale, le lancement d'un site Internet, du service jeunesse...

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'année 2006.

IV - EXERCICE 2006 - AUTORISATION PREALABLE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation préalable de l'assemblée communale d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement pour un montant total de 230 000 euros.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à la préemption de la propriété sise 18, avenue de la République.

V - URBANISME - OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DANS LE SECTEUR DE LA CERISAIE SUD

Dans le cadre des réflexions menées par la municipalité sur le projet d'aménagement et de développement durable, pièce constitutive du plan local d'urbanisme, la ville souhaite créer un nouveau quartier, intégré actuellement à la zone d'activité de la Cerisaie sud et à proximité immédiate du centre ville, afin de mettre en œuvre un projet urbain comprenant la création d'équipements publics, de logements et de locaux d'activités.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir une concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté dont il précise les modalités et autorise l'engagement d'études préalables.

VI - RESTAURANT DU CENTRE ADMINISTRATIF - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2005-125 DU 15 DECEMBRE 2005

Madame la déléguée de l'action sociale du Val-de-Marne du ministère de l'économie, des finances et du budget ayant fait savoir à la commune que par circulaire interministérielle le taux de la subvention versée pour les agents de la trésorerie de Fresnes prenant leur repas au restaurant du centre administratif était porté de 1,03 à 1,04 euros, il convient donc de ramener le tarif payé par ces agents de 3,24 à 3,23 euros. Par ailleurs, Monsieur le Directeur général de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne a sollicité la commune afin que les agents de la structure située 9, square du 19 Mars 1962 soient autorisés à prendre leur repas audit restaurant moyennant la somme de 1,68 euros, participation de la C.P.A.M. du Val-de-Marne déduite.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et la convention à intervenir respectivement avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et avec la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne.

VII - STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PROJET AFFERENT AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

Par délibération du 19 décembre 2002, la commune de Fresnes a approuvé l'avenant n° 1 au contrat de projet avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour la période allant du 1er septembre 2002 au 31 août 2005, lui permettant ainsi de continuer de percevoir la prestation de service en contrepartie de son effort pour promouvoir un fonctionnement de qualité, pour développer des partenariats de proximité et des activités dynamiques impliquant mieux les assistantes maternelles.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 2 portant agrément du relais assistantes maternelles pour une période de trois années allant du 1er septembre 2005 au 31 août 2008.

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DE LA REPARTITION DE LA SUBVENTION REGIONALE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2006

Il est proposé à l'assemblée municipale de répartir comme suit le montant de la subvention régionale de fonctionnement attribuée dans le cadre de la politique de la ville au titre de l'année 2006 :

- L'épicerie sociale - association le Coup de pouce..... 11 000 €
action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle
- Le festival de la jeunesse 4 244 €
action en faveur de la communication et de la convivialité au sein des quartiers,
notamment en direction des jeunes

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

IX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION ET DE VALORISATION DES DECHETS - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Par lettre du 5 janvier 2006, le président du syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisations des déchets a notifié à la commune la délibération prise par son comité, lors de sa séance du 17 décembre 2005, apportant des modifications aux statuts dudit syndicat qui portent notamment sur la substitution de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre aux communes d'Arcueil, Fresnes et L'Haÿ-les-Roses au sein de celui-ci et de sa transformation en syndicat mixte.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité du syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets apportant des modifications aux statuts dudit syndicat.

La séance est levée à vingt-deux heures vingt.

Fait à Fresnes, le
Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2006

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille six, le dix-huit mai, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Mme Odile Binaux, MM. Jean-Pierre Thellier, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mme Marianne Lemaire, M. Gérard Darmon, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mme Maryline Cordelat, M. Mickaël Goasdoué.

Excusés : M. Henri Israël représenté par M. Perrigault
M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Pallier
M. Claude Sanchez
Mme Valérie Dubois représentée par M. Veston
Mlle Marianne Vignaud représentée par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par Mme Binaux
Mme Viviane Fulcher représentée par Mme Lemaire
M. François Attia représenté par M. Rychter
Mme Catherine Bruneton représentée par Mme Vally
Mme Martine Bodineau représentée par Mme Pradier

M. Philippe Vafiades est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 29 MARS 2006

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2006 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 21 mars 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-71 du 21 mars 2006** : Passation d'une convention avec la société nationale des chemins de fer pour le transport et le séjour d'élèves de l'école des Frères Lumière au Futuroscope de Poitiers
- **Décision n° 2006-72 du 22 mars 2006** : Capture et prise en charge des animaux errants ou morts sur le territoire de la commune et gestion de la fourrière animale de Gennevilliers - Passation d'un avenant n° 1 au contrat avec la société Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal (SACPA)
- **Décision n° 2006-73 du 22 mars 2006** : Transfert à la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre des prestations de nettoyage des vitres de l'école nationale de musique, l'écomusée et la piscine municipale - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de la société Europrop
- **Décision n° 2006-74 du 22 mars 2006** : Transfert à la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre des prestations de location-maintenance des photocopieurs de l'école nationale de musique et de l'écomusée - Approbation de l'avenant n° 3 au marché de la société NRG France
- **Décision n° 2006-75 du 23 mars 2006** : Passation d'un contrat avec l'association Un pas de côté pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-76 du 23 mars 2006** : Passation d'un contrat avec l'association Scènes de Cirque pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-77 du 27 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 4, résidence de Tourvoie
- **Décision n° 2006-78 du 28 mars 2006** : Bibliothèque municipale - Convention de cession - vente d'une animation d'esquisse de portraits
- **Décision n° 2006-79 du 28 mars 2006** : Approbation de l'avenant n° 1 au bail passé entre la commune et le syndicat intercommunal de soins infirmiers à domicile
- **Décision n° 2006-80 du 29 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti sis rue Frédéric Mistral
- **Décision n° 2006-81 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur des locaux à usage de logements et parkings sis ZAC Charcot-Zola
- **Décision n° 2006-82 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur des locaux à usage de commerces et parkings sis ZAC Charcot-Zola
- **Décision n° 2006-83 du 31 mars 2006** : Passation d'une convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Emile Roux à Veaugues (Cher)
- **Décision n° 2006-84 du 31 mars 2006** : Passation d'une convention avec la ligue d'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Louis Pasteur à Nîmes (Gard)
- **Décision n° 2006-85 du 31 mars 2006** : Couverture sanitaire du 1er avril 2006 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2006-86 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 7, allée Gervaise
- **Décision n° 2006-87 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 9, rue des Groux

- **Décision n° 2006-88 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 15, rue Cité Jeanne d'Arc
- **Décision n° 2006-89 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 20, rue du Professeur Bergonié
- **Décision n° 2006-90 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 9, rue du Docteur Charcot
- **Décision n° 2006-91 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 13-15, rue du Regard
- **Décision n° 2006-92 du 31 mars 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis 13-15, rue du Regard
- **Décision n° 2006-93 du 31 mars 2006** : Passation d'une convention entre la commune et l'association ANEF pour la mise à disposition de locaux sis 28, rue Maurice Ténine à Fresnes
- **Décision n° 2006-94 du 7 avril 2006** : Passation d'une convention de mise à disposition provisoire des locaux communaux sis 4, rue Auguste Daix à Fresnes à l'association Mission locale Bièvre Val-de-Marne
- **Décision n° 2006-95 du 12 avril 2006** : Mission de contrôle technique des travaux de reconstruction du groupe scolaire Les Frères Lumière - Approbation du marché passé avec la société Socotec
- **Décision n° 2006-96 du 24 avril 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 8, rue du Docteur Emile Roux
- **Décision n° 2006-97 du 24 avril 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 13, rue du Regard
- **Décision n° 2006-98 du 24 avril 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 20, rue du Professeur Bergonié
- **Décision n° 2006-99 du 24 avril 2006** : Représentation de l'animation du petit train - Contrat de vente avec l'entreprise Animaville
- **Décision n° 2006-100 du 24 avril 2006** : Feu d'artifice du 17 juin 2006 - Contrat de tir avec l'entreprise Eurodrop
- **Décision n° 2006-101 du 25 avril 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 4, rue Léon Bernard
- **Décision n° 2006-102 du 27 avril 2006** : Passation d'un contrat avec la société JG COM 92 pour la location de la grange d'imière
- **Décision n° 2006-103 du 27 avril 2006** : Passation d'un contrat avec l'orchestre Léon Barzin pour la vente d'un concert
- **Décision n° 2006-104 du 27 avril 2006** : Transfert à la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre des prestations d'entretien des extincteurs de l'école nationale de musique, l'écomusée et la piscine municipale - Approbation de l'avenant n° 2 au marché de la société France Incendie
- **Décision n° 2006-105 du 27 avril 2006** : Transfert à la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre des prestations de contrôle périodique des installations électriques de l'école nationale de musique, l'écomusée et la piscine municipale - Approbation de l'avenant n° 2 au marché de la société Norisko Equipments

- **Décision n° 2006-106 du 28 avril 2006** : Passation d'une convention avec Madame Brigitte Pierre pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Louis Pasteur - Emile Roux sis 22, boulevard Pasteur à Fresnes
- **Décision n° 2006-107 du 4 mai 2006** : Passation d'un contrat avec la Sarl Azimuth Productions pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-108 du 4 mai 2006** : Animation des fêtes de l'été - Contrat de vente avec l'entreprise de spectacles S.O.S. Artistes
- **Décision n° 2006-109 du 5 mai 2006** : Mission de coordination SSI (Système Sécurité Incendie) des travaux de reconstruction du groupe scolaire Les Frères Lumière - Approbation du marché passé avec la société Batiss

III - OBSERVATIONS DEFINITIVES FORMULEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Par lettre du 27 avril 2006, Monsieur le Président de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a transmis, conformément aux dispositions de l'article L.241-11 du Code des juridictions financières, la version définitive des observations arrêtées par la chambre sur la gestion de la commune pour les exercices 2001 à 2003.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication qui lui a été faite.

IV - CONSERVATOIRE MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES ET DES ARTS DE LA SCENE - PARTICIPATION DES ELEVES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

Pour l'année scolaire 2006-2007, il est proposé à l'assemblée communale de majorer de l'ordre de 2 % la participation des élèves au conservatoire municipal d'arts plastiques et des arts de la scène qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Elèves demeurant à Fresnes ou résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre

Les tarifs dégressifs sont fixés en fonction des tranches du barème de classement des familles modifié par délibération n° 2005-110 du 17 novembre 2005.

Tranches du barème	Droit fixe annuel	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle
7	28,45 €	57,05 €	199,60 €
6	"	46,10 €	166,75 €
5	"	37,40 €	140,65 €
4	"	29,50 €	116,95 €
3	"	22,10 €	94,75 €
2	"	16,25 €	77,20 €
1	"	11,00 €	61,45 €

Elèves des autres communes

- Elèves ayant une activité salariée à Fresnes :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	28,45 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	57,05 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	199,60 €

- étudiants jusqu'à 25 ans inclus :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	59,75 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	80,30 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	300,65 €

- élèves inscrits depuis plus de dix ans :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	80,30 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	140,55 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	501,95 €

- pour les élèves n'entrant pas dans l'une des catégories ci-dessus :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	131,75 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	219,80 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	791,15 €

Aucun tarif dégressif n'est applicable pour cette catégorie d'élèves.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

V - RECONDUCTION DE L'OPERATION "PASSEPORT JEUNES" - MODIFICATION DES TARIFS - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer les tarifs des cartes hebdomadaires "Pass découverte" et "Pass évason" portant respectivement ces derniers à 11 et 22 euros, auxquels s'ajouterait dans le cadre des "Pass évason" un supplément de 10 euros pour l'organisation des sorties qui se dérouleraient hors de Fresnes. Le coût de ces actions est estimé à la somme de 55 650 euros pour la période du 5 juillet au 11 août 2006 et du 28 août au 1er septembre 2006 et à la somme de 86 210 euros pour l'année 2006.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites, dit que l'ensemble de ces tarifs s'appliquera aux Fresnois ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et sollicite une subvention de l'Etat pour l'organisation de ces activités.

VI - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LES FRERES LUMIERE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

L'équipe de maîtrise d'œuvre est parvenue à un stade d'avancement des études leur permettant de s'engager sur un coût prévisionnel définitif des travaux en phase d'avant-projet définitif (A.P.D.), qui s'élève à la somme de 6 992 000 euros hors taxes, ce qui porte le forfait définitif de la rémunération à 747 151,77 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 26 voix pour et 8 abstentions, ledit dossier d'avant-projet définitif relatif aux travaux de reconstruction du groupe scolaire Les Frères Lumière ainsi que l'augmentation du budget de l'opération qui en résulte et approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la Sarl d'architecture Atelier 2A+ sise 8, rue des Réservoirs à Versailles (Yvelines).

VII - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PASSEE ENTRE LA VILLE ET LA SEMAF LE 29 NOVEMBRE 2003

Dans le cadre de la construction de la maison de quartier dans la Z.A.C. Charcot-Zola, il convient d'approuver un avenant à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passée entre la ville et la Semaf le 29 novembre 2003, afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la construction et de l'amélioration apportée au projet, comprenant notamment le dimensionnement des fondations de la structure et l'installation du pré-câblage informatique pour l'équipement d'un cyber-espace.

Le Conseil municipal approuve, par 25 voix pour, 8 abstentions et 1 non-participation au vote, l'avenant n° 2 à la convention de mandat, portant l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à la somme de 735 675 euros toutes taxes comprises et la rémunération du mandataire à 79 188 euros toutes taxes comprises.

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE - MAISON DE QUARTIER - RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Compte tenu de la réactualisation des coûts de la construction de la maison de quartier prévue dans la Z.A.C. Charcot-Zola et de l'évolution du projet, il est demandé à l'assemblée communale de se prononcer sur le renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France qui propose dans le cadre du contrat de ville intercommunal du Val-de-Bièvre d'apporter une aide financière aux communes pour les investissements qu'elles réalisent sur des projets situés dans des quartiers jugés prioritaires.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une aide financière aussi élevée que possible pour la construction de ladite maison de quartier.

IX - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE L'AQUEDUC MEDICIS - CESSIION DE PARCELLES DE TERRAIN PAR L'AGENCE FONCIERE ET TECHNIQUE DE LA REGION PARISIENNE

Dans le cadre de la réalisation de la zone d'aménagement concerté de l'aqueduc Médicis et aux termes de la convention d'aménagement du 21 mars 1991, l'agence foncière et technique de la région parisienne sise 195, rue de Bercy à Paris 12^e, aménageur de la Z.A.C., doit remettre à la commune différentes parcelles de terrain à usage de voirie et espaces verts d'une contenance totale de 12 235 mètres carrés.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la cession à l'euro symbolique, par l'agence foncière et technique de la région parisienne, des parcelles de terrain correspondant pour l'essentiel à l'assiette foncière de la rue de la Méridienne et du mail piéton attenant et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession à intervenir.

X - CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET D'UTILISATION DE VOIES ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE

Lors du transfert de propriété du collège Jean Charcot par la commune au profit du Conseil général du Val-de-Marne, il avait été convenu dans l'acte notarié en date du 25 avril 1997 qu'une convention de servitudes de passage et d'utilisation de voies serait établie entre les deux collectivités, afin de permettre le passage des pompiers, l'accès au box du logement du gardien, l'accès au collège pour travaux et l'accès au parking.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Nicole Lelong, notaire à Fresnes.

XI - URBANISME - DEMANDES D'AUTORISATION D'UTILISATION DU SOL DEPOSEES AU NOM DE LA COMMUNE - HABILITATION DU MAIRE

Il est demandé à l'assemblée communale de se prononcer sur les demandes d'autorisation d'utilisation du sol suivantes :

- permis de démolir concernant les bâtiments du groupe scolaire des Frères Lumière, du logement de gardien et d'un immeuble d'habitation de cinq logements 15 et 25, rue des Frères Lumière ;
- permis de construire concernant la reconstruction du groupe scolaire et d'un logement de gardien à la même adresse ;
- déclaration de travaux concernant la clôture du centre technique municipal annexe sis lieudit "La Butte de Rungis" ;
- déclaration de travaux concernant la clôture du cimetière communal sis rue de la Butte.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire et par délégation l'adjointe chargée de l'urbanisme et de l'environnement, à déposer et à signer la demande d'utilisation du sol ci-dessus mentionnée.

XII - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL RPESENTEE PAR LA SOCIETE CLAAS FRANCE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par lettre du 18 avril 2006, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a sollicité la commune sur la requête formulée par le directeur de la société Claas France sise avenue du parc Médicis à Fresnes.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande formulée par le directeur de la société susmentionnée relative à son ouverture les dimanches et jours fériés compris dans la période du 15 mai au 15 octobre 2006.

XIII - SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

Le président du syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne a notifié à la commune la délibération prise par son comité, lors de sa séance du 14 mars 2006, acceptant l'adhésion de la commune de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne).

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité dudit syndicat en vue de l'adhésion de ladite commune.

La séance est levée à vingt-et-une heures cinquante.

Fait à Fresnes, le 23 mai 2006

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2006

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille six, le vingt-deux juin, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, Mlle Marianne Vignaud, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mmes Marianne Lemaire, Viviane Fulcher, Catherine Bruneton, Martine Bodineau, M. Mickaël Goasdoué.

Excusés : M. Jacques Ouvrard représenté par M. Aioutz
M. James Veston représenté par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Odile Binaux représentée par M. Perrigault
M. Claude Sanchez représenté par M. Pallier
Mme Valérie Dubois représentée par M. Israël
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par M. El Amrani
M. Gérard Darmon
Mme Frédérique Pradier représentée par Mme Bodineau
M. Didier Rychter
M. François Attia
Mme Maryline Cordelat

Mme Martine Bodineau est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 18 MAI 2006

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2006 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 9 mai 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-110 du 9 mai 2006** : Passation d'un contrat avec la compagnie La fabrique des arts d'à côté pour la vente d'un spectacle
- **Décision n° 2006-111 du 16 mai 2006** : Convention avec le groupe Harmonie Mutualité pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2006-112 du 18 mai 2006** : Mission de coordination SPS (systèmes sécurité, protection de la santé) des travaux de reconstruction du groupe scolaire Les Frères Lumière - Approbation du marché passé avec la société Bureau Véritas
- **Décision n° 2006-113 du 18 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 55, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2006-114 du 18 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 41, rue du Docteur Emile Roux
- **Décision n° 2006-115 du 18 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 1, rue Lina
- **Décision n° 2006-116 du 18 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 12, avenue du Docteur Schweitzer
- **Décision n° 2006-117 du 18 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur une propriété sise 9, rue Jules Guesde
- **Décision n° 2006-118 du 18 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un immeuble à usage d'habitation et commerces sis 8, place Pierre et Marie Curie
- **Décision n° 2006-119 du 19 mai 2006** : Représentation de démonstration de danses - Contrat de vente avec Monsieur Jacky Bouleaux
- **Décision n° 2006-120 du 19 mai 2006** : Représentation de l'animation de la soirée dansante - Contrat de vente avec Monsieur Jean Pelaprat
- **Décision n° 2006-121 du 23 mai 2006** : Convention avec la Mutuelle Euro Gestion Santé pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2006-122 du 23 mai 2006** : Passation d'un contrat avec la société Webnet en vue de la maintenance d'un logiciel informatique installé aux services techniques
- **Décision n° 2006-123 du 23 mai 2006** : Passation de l'avenant n° 3 relatif au contrat de maintenance du logiciel Atal II installé aux services techniques avec la société Aductis
- **Décision n° 2006-124 du 23 mai 2006** : Passation de l'avenant n° 1 relatif au contrat de maintenance du logiciel Arpège concerto installé au service des affaires scolaires
- **Décision n° 2006-125 du 26 mai 2006** : Location-maintenance de photocopieurs aux services municipaux et aux établissements scolaires - Approbation de l'avenant n° 5 au marché de la société NRG France
- **Décision n° 2006-126 du 26 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 75, boulevard Pasteur

- **Décision n° 2006-127 du 26 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 5 à 9, avenue du Parc des Sports
- **Décision n° 2006-128 du 26 mai 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 15, rue des Oeillets
- **Décision n° 2006-129 du 1er juin 2006** : Fourniture et livraison de six véhicules aux services municipaux
- **Décision n° 2006-130 du 6 juin 2006** : Fourniture de matériel pour l'atelier des fêtes et cérémonies des services techniques de la ville de Fresnes - Lot n° 1 : fourniture de tables, bancs et chariots - Approbation du marché passé avec la société Equip'Cité
- **Décision n° 2006-131 du 6 juin 2006** : Fourniture de matériel pour l'atelier des fêtes et cérémonies des services techniques de la ville de Fresnes - Lot n° 2 : fourniture de stands - Approbation du marché passé avec la société Equip'Cité
- **Décision n° 2006-132 du 8 juin 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 27, avenue du 8 Mai 1945
- **Décision n° 2006-133 du 9 juin 2006** : Convention d'occupation à titre précaire d'un logement du domaine privé communal entre la ville de Fresnes et Monsieur Michel Courtet

III - BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2005

Avant d'approuver le compte administratif de l'exercice 2005 présenté par le maire, le Conseil municipal déclare, par 27 voix pour et 4 abstentions, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par le maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IV - BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2005

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé des finances, du budget et du personnel, présente le compte administratif de l'exercice 2005 dressé par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal vote et arrête, par 26 voix pour et 4 abstentions, les résultats définitifs du compte administratif dont l'examen de la section de fonctionnement et de la section d'investissement fait apparaître un excédent global, compte tenu des restes à réaliser, de 1 202 860,11 euros.

	Résultats reportés et opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultats définitifs
Dépenses	44 650 108,44	3 100 426,76	47 750 535,20
Recettes	45 949 395,31	3 004 000,00	48 953 395,31
Excédent ou déficit	+ 1 299 286,87	- 96 426,76	+ 1 202 860,11

V - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - RAPPORT D'UTILISATION EN 2005

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de l'exercice 2005, la commune a reçu une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 255 511 euros. Il donne connaissance de l'affectation de ces fonds.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de sa communication.

VI - PRODUITS IRRECOURVABLES - DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Receveur municipal n'ayant pu recouvrer un ensemble de produits relatifs aux exercices 1991 à 1997, en raison de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, en sollicite l'admission en non-valeur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur ces créances pour la somme de 5 608,42 euros.

VII - LUDOTHEQUE - FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

Il est proposé à l'assemblée communale de fixer la participation des familles dont les enfants fréquentent la ludothèque ainsi qu'il suit :

. cotisation par famille fresnoise ou résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre à savoir Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif et par année scolaire	25,00 €
. cotisation par famille non-fresnoise ou ne résidant pas sur le territoire de la C.A.V.B. et par année scolaire	43,00 €
. prêt pour chaque jeu	1,60 €

Il est également proposé de reconduire le montant de la cotisation réglée par les adolescents de 13 à 18 ans et fixée à 18 euros, le service ne pouvant être actuellement développé ou optimisé.

Le Conseil municipal fait siennes, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et qui s'appliqueront à compter du 1er septembre 2006.

VIII - COURS MUNICIPAUX POUR ADULTES - PARTICIPATION FINANCIERE DES AUDITEURS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

Il est proposé à l'assemblée communale de maintenir la gratuité pour les cours d'alphabétisation et de français dispensés aux adultes, de majorer les droits d'inscription annuels pour les autres cours et de poursuivre l'application aux auditeurs résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre du même tarif que celui destiné aux Fresnois.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont soumises et fixe le montant de la participation annuelle pour les cours autres que l'alphabétisation et le français à la somme de 54 euros pour les Fresnois et les auditeurs résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et à 140 euros pour les autres auditeurs.

IX - CLASSES DE DECOUVERTE - PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

Durant l'année scolaire 2006-2007, des classes de découverte destinées aux élèves des classes de CM2 seront organisées avec des enseignants des établissements scolaires de la commune, volontaires pour ce type de séjour.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, la proposition qui lui est soumise et fixe ainsi qu'il suit la participation des familles qui enverront un enfant en classe de découverte durant l'année scolaire 2006-2007 :

Tranches du barème de classement des familles	Pourcentage de la participation maximale	Participation journalière des familles par enfant
7	100 %	36,00 €
6	86 %	31,00 €
5	68 %	24,50 €
4	50 %	18,00 €
3	36 %	13,00 €
2	26 %	9,50 €
1	20 %	7,20 €

X - TENNIS MUNICIPAUX - NOUVEAUX TARIFS D'UTILISATION A COMPTER DU 1er JUILLET 2006

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer de l'ordre de 2,5 % les tarifs de location de court qui s'appliqueraient tant aux Fresnois ou personnes ayant un emploi à Fresnes, qu'aux non-Fresnois et s'établiraient ainsi qu'il suit :

. Tarif horaire normal pour un court	7,20 €
. Tarif horaire pour un court, réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans.....	4,10 €
. Tarif normal pour une carte incluant 5 locations de court	33,80 €
. Tarif réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans pour une carte incluant 5 locations de court	18,50 €
. Tarif de l'abonnement annuel individuel	62,20 €
. Tarif de l'abonnement annuel individuel réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans	31,10 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et qui s'appliqueront à compter du 1er juillet 2006.

XI - SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE - TARIFS APPLICABLES POUR LES SAISONS 2006-2007 ET 2007-2008

Il est proposé de fixer, à compter du 1er septembre 2006 et pour les saisons culturelles 2006-2007 et 2007-2008, les droits d'entrée aux spectacles et les montants des participations aux ateliers artistiques, dont les nouveaux tarifs s'établiraient ainsi qu'il suit :

Spectacles de catégorie A :

Il s'agit de tous les spectacles à l'exception des spectacles de catégorie B et C et des spectacles jeune public.

- tarif plein	16,00 €
- tarif réduit	12,00 €
- demi tarif	8,00 €
- tarif réservé aux jeunes de moins de 13 ans.....	6,00 €

Spectacles de catégorie B :

Il s'agit des spectacles donnés par des artistes "à découvrir", à l'exception des spectacles jeune public.

- tarif plein	12,00 €
- tarif réduit	8,00 €

- demi tarif	6,00 €
- tarif réservé aux jeunes de moins de 13 ans.....	6,00 €

Spectacles de catégorie C :

Il s'agit des petites formes de spectacle données en dehors de la grange dîmière.

- tarif plein	8,00 €
- tarif réduit	6,00 €
- demi tarif	4,00 €
- tarif réservé aux jeunes de moins de 13 ans.....	4,00 €

Spectacles pour le jeune public :

- tarif unique	6,00 €
----------------------	--------

Cabaret chanson :

- tarif unique	4,00 €
----------------------	--------

Représentations scolaires :

- tarif réservé aux jeunes pour les spectacles dans le cadre scolaire	3,50 €
---	--------

Elèves venant dans le cadre scolaire à une représentation ouverte au public :

- tarif unique	4,00 €
----------------------	--------

Carnet de 10 billets non nominatifs :

Les billets sont à utiliser au cours d'une même saison (4 places maximum pour la même représentation).

- tarif unique	60,00 €
----------------------	---------

Tarif horaire des ateliers artistiques :

Les heures d'atelier sont payables en une seule fois ou au début de chaque trimestre pour les ateliers à l'année :

- tarif unique	2,70 €
----------------------	--------

Les dispositions relatives au tarif réduit ainsi qu'aux exonérations, établies par la délibération n° 2002-34 prise par le Conseil municipal au cours de sa séance du 23 mai 2002, demeurent en vigueur.

Les dispositions relatives au demi-tarif, établies par délibération n° 2003-87 prise par le Conseil municipal au cours de sa séance du 15 mai 2003, demeurent en vigueur.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XII - BOISSONS VENDUES LORS DES ACTIVITES CULTURELLES MUNICIPALES - TARIFS A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2006

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer les tarifs des consommations servies lors de l'entracte des spectacles et concerts donnés à la grange dîmière de la ferme de Cottinville ainsi qu'il suit :

- boissons non alcoolisées (verre ou canette)	1,00 €
- boissons alcoolisées de moins de 12,5° (verre ou canette)	2,00 €

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et qui s'appliquera à compter du 1er septembre 2006.

XIII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES VILLES DE RUNGIS ET DE FRESNES EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LE DEVENIR DU SITE DE MONTJEAN

La commune de Wissous n'ayant finalement pas souhaité donner suite au projet de groupement de commande constitué avec les villes de Rungis et Fresnes pour la réalisation d'une étude prospective sur le devenir du site de Montjean, Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale d'approuver un nouveau groupement de commande entre les deux villes susdésignées.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à revêtir de sa signature la convention établie à cet effet.

XIV - AMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - LOT N° 2 : TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES ET DE FERMETURE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE LA SOCIETE TROUVE

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires indispensables, un avenant au marché passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la société Trouvé sise 11, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) pour les travaux de menuiseries extérieures et de fermeture du centre municipal de santé a été établi incluant dans le coût de l'opération le supplément de dépense en résultant, estimé à la somme de 6 370,92 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 2 au marché passé le 16 juin 2005, étant précisé que dans le cadre de la convention de mandat du 6 juin 2003 cette signature est déléguée à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XV - AMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - LOT N° 4 : TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE LA SOCIETE MANTRAND

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires indispensables, un avenant au marché passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la société Mantrand sise 21, côte de Beule à Maule (Yvelines) pour les travaux de menuiseries intérieures du centre municipal de santé a été établi incluant dans le coût de l'opération le supplément de dépense en résultant, estimé à la somme de 2 183,19 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 2 au marché passé le 16 juin 2005, étant précisé que dans le cadre de la convention de mandat du 6 juin 2003 cette signature est déléguée à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XVI - AMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - LOT N° 7 : SOLS SOUPLES - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA SOCIETE TROUVE

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires indispensables, un avenant au marché passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la société Trouvé sise 11, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) pour les travaux de sols souples du centre municipal de santé a été établi incluant dans le coût de l'opération le supplément de dépense en résultant, estimé à la somme de 5 885,52 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 1 au marché passé le 16 juin 2005, étant précisé que dans le cadre de la convention de mandat du 6 juin 2003 cette signature est déléguée à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XVII - AMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - LOT N° 8 : PEINTURE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA SOCIETE TROUVE

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires indispensables, un avenant au marché passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la société Trouvé sise 11, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) pour les travaux de peinture du centre municipal de santé a été établi incluant dans le coût de l'opération le supplément de dépense en résultant, estimé à la somme de 4 963,40 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 1 au marché passé le 16 juin 2005, étant précisé que dans le cadre de la convention de mandat du 6 juin 2003 cette signature est déléguée à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XVIII - AMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - LOT N° 9 : PLOMBERIE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE LA SOCIETE UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (U.T.B.)

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires indispensables, un avenant au marché passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la société Union Technique du Bâtiment sise 159, rue Jean Lolive à Pantin (Seine-Saint-Denis) pour les travaux de plomberie du centre municipal de santé a été établi incluant dans le coût de l'opération le supplément de dépense en résultant, estimé à la somme de 2 234,13 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 2 au marché passé le 28 juillet 2005, étant précisé que dans le cadre de la convention de mandat du 6 juin 2003 cette signature est déléguée à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XIX - AMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - LOT N° 10 : CHAUFFAGE, VENTILATION - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE LA SOCIETE ELYO ILE-DE-FRANCE

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires indispensables, un avenant au marché passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la société Elyo Ile-de-France, sise 235, avenue Georges Clémenceau à Nanterre (Hauts-de-Seine) pour les travaux de chauffage et ventilation du centre municipal de santé a été établi incluant dans le coût de l'opération le supplément de dépense en résultant, estimé à la somme de 2 063,10 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 2 au marché passé le 16 juin 2005, étant précisé que dans le cadre de la convention de mandat du 6 juin 2003 cette signature est déléguée à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XX - AMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - LOT N° 11 : ELECTRICITE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE LA SOCIETE UNION PARISIENNE D'ELECTRICITE (UPELEC)

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires indispensables, un avenant au marché passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la société Union Parisienne d'Electricité, sise 37, avenue Carnot à Cachan (Val-de-Marne) pour les travaux d'électricité du centre municipal de santé a été établi incluant dans le coût de l'opération le supplément de dépense en résultant, estimé à la somme de 3 136,29 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 2 au marché passé le 16 juin 2005, étant précisé que dans le cadre de la convention de mandat du 6 juin 2003 cette signature est déléguée à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XXI - AMENAGEMENT DE LA CRECHE MULTI-ACCUEIL 54, AVENUE DE LA PAIX - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA SOCIETE CENTRALE D'ENTRETIEN (SCE)

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires indispensables, un avenant au marché passé entre la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes et la société centrale d'entretien, sise 19, boulevard Arago à Wissous (Essonne) pour les travaux d'aménagement de la crèche multi-accueil a été établi incluant dans le coût de l'opération le supplément de dépense en résultant, estimé à la somme de 61 924,99 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 4 abstentions, l'avenant n° 1 au marché passé le 5 décembre 2005, étant précisé que dans le cadre de la convention de mandat du 31 mars 2005 cette signature est déléguée à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XXII - ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL AVEC MISE EN VALEUR DU RU DE RUNGIS ET PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Afin de procéder à la création d'un espace vert aux ambiances naturelles d'une superficie d'environ 22 000 mètres carrés mettant notamment en valeur le ru de Rungis et à la création d'aménagements légers à vocation récréative et sportive, la commune envisage d'acquérir des terrains d'une superficie d'environ 30 000 mètres carrés actuellement propriété du ministère de l'agriculture et traversés par le ru de Rungis.

Le Conseil municipal sollicite, par 27 voix pour et 4 abstentions, auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour la réalisation d'une étude de faisabilité au titre de la mise en valeur des milieux aquatiques et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires avec ledit partenaire.

XXIII - ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL AVEC MISE EN VALEUR DU RU DE RUNGIS ET PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Afin de procéder à la création d'un espace vert aux ambiances naturelles d'une superficie d'environ 22 000 mètres carrés mettant notamment en valeur le ru de Rungis et à la création d'aménagements légers à vocation récréative et sportive, la commune envisage d'acquérir des terrains d'une superficie d'environ 30 000 mètres carrés actuellement propriété du ministère de l'agriculture et traversés par le ru de Rungis.

Le Conseil municipal sollicite, par 27 voix pour et 4 abstentions, auprès de la région Ile-de-France l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour la réalisation d'une étude de faisabilité au titre de la mise en valeur des milieux aquatiques et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires avec ledit partenaire.

XXIV - URBANISME - DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU SOL DEPOSEE AU NOM DE LA COMMUNE - HABILITATION DU MAIRE

Il est demandé à l'assemblée communale de se prononcer sur la demande d'autorisation d'utilisation relative à la déclaration de travaux concernant la mise en place d'un abri de jardin à la crèche "La Sablonnière" sise 2, square Léon et Auguste Barroy.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire et par délégation l'adjointe chargée de l'urbanisme et de l'environnement, à déposer et à signer la demande d'utilisation du sol ci-dessus mentionnée.

XXV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - APPROBATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Par lettre du 28 mars 2006, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, à qui la commune a transféré ses compétences en matière d'assainissement, a transmis à la commune le règlement d'assainissement comportant notamment les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les déversements d'effluents dans les réseaux afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène et la protection de l'environnement.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes du règlement d'assainissement de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre.

XXVI - COMARQUAGE DU SITE WEB DE LA VILLE AVEC LE SITE "SERVICE-PUBLIC.FR" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AVEC LA DOCUMENTATION FRANCAISE

Afin de mettre gratuitement à la disposition des internautes les fiches pratiques du site service-public.fr et de les rendre accessibles depuis le site internet de la ville, le directeur de la Documentation française, opérateur dudit site, propose à la commune de signer une convention d'adhésion, les internautes du site pouvant ainsi bénéficier du travail et du savoir-faire d'instances nationales spécialisées dans les droits des citoyens et dans les démarches administratives.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention d'adhésion passé avec la Documentation française.

XXVII - CONTRAT DE VENTE DU MATERIEL DE L'IMPRIMERIE MUNICIPALE A LA SOCIETE A.J. PLUS

Suite à la décision de moderniser l'imprimerie municipale en procédant au remplacement de l'actuelle presse traditionnelle (offset) par une presse numérique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de céder les matériels devenus inutiles à la société A.J. Plus, dont le siège social est 7, allée des Châtaigniers à Trappes (Yvelines), moyennant la somme de 9 000 euros hors taxes.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la cession à ladite société et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

La séance est levée à vingt-et-une heures cinquante-cinq.

Fait à Fresnes, le 27 juin 2006

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2006

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille six, le douze juillet, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. James Veston, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Jean-Paul Plazannet, Richard Domsps, adjoints - M. Pierre Aioutz, Mmes Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, Mlle Marianne Vignaud, M. Philippe Vafiades, Mme Rachida Sadane-El Amrani, M. Marouan El Amrani, Mmes Frédérique Pradier, Catherine Bruneton, Martine Bodineau, M. Mickaël Goasdoué.

Excusés : M. Henri Israël représenté par M. Veston
M. Jacques Ouvrard
M. Alain Perrigault représenté par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Odile Binaux représentée par M. Pallier
Mme Marie-Claude Vally
Mme Michelle Grave
Mme Annick Damany
M. Claude Sanchez représenté par M. Plazannet
Mme Valérie Dubois représentée par Mlle Vignaud
Mme Marianne Lemaire représentée par Mme Bodineau
M. Gérard Darmon
Mme Viviane Fulcher
M. Didier Rychter représenté par Mme Pradier
M. François Attia
Mme Maryline Cordelat

Mme Muriel Ethève est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 13 juin 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-134 du 13 juin 2006** : Représentation de l'animation du 14 juillet - Contrat de vente avec Musical Events
- **Décision n° 2006-135 du 13 juin 2006** : Couverture sanitaire des 16, 17 et 18 juin 2006 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2006-136 du 14 juin 2006** : Aménagement d'un espace vert public sur le terrain sis 40, rue Maurice Ténine - Approbation du marché passé avec l'atelier Cépage
- **Décision n° 2006-137 du 15 juin 2006** : Passation d'une convention avec l'association Art-Can pour la réalisation d'une fresque
- **Décision n° 2006-138 du 20 juin 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti sis ZAC de l'Aqueduc Médicis
- **Décision n° 2006-139 du 20 juin 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 2, rue des Jacinthes
- **Décision n° 2006-140 du 20 juin 2006** : Mission d'assistance juridique et de conseil dans la procédure de création d'une ZAC dans le secteur de la Cerisaie Sud
- **Décision n° 2006-141 du 21 juin 2006** : Concert du chanteur Singuila - Contrat de vente avec la société Silver Prod
- **Décision n° 2006-142 du 21 juin 2006** : Couverture sanitaire du 24 juin 2006 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2006-143 du 21 juin 2006** : Structures gonflables pour le festival de la jeunesse - Contrat de location passé avec la société Paisnel Prestations
- **Décision n° 2006-144 du 21 juin 2006** : Concert du groupe 113 - Contrat de vente avec la société de production STI La Fontaine
- **Décision n° 2006-145 du 22 juin 2006** : Fourniture de mobilier scolaire - Année 2006 - Approbation du marché passé avec la société Delagrave
- **Décision n° 2006-146 du 22 juin 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 23, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2006-147 du 22 juin 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 18, rue du Professeur Einstein
- **Décision n° 2006-148 du 22 juin 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 7, allée du Colonel Rivière (lots 52-74)
- **Décision n° 2006-149 du 26 juin 2006** : Location-maintenance de fontaines à eau réfrigérée - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat passé avec la société Planète Bleue
- **Décision n° 2006-150 du 28 juin 2006** : Passation d'un protocole de résiliation amiable de bail avec Monsieur et Madame Christophe Bey
- **Décision n° 2006-151 du 28 juin 2006** : Passation d'une convention avec Madame Marie Cailly pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Jean Monnet sis 75, avenue de la Paix à Fresnes

II - URBANISME - EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SA D'HLM EFIDIS POUR LE FINANCEMENT DE 54 LOGEMENTS PLS SITUES 36, 38 ET 40, RUE MAURICE TENINE - GARANTIE D'EMPRUNT

Compte tenu de la diminution du montant du prêt locatif social sollicité pour le financement de cinquante-quatre logements locatifs sis 36, 38 et 40, rue Maurice Ténine, la S.A. d'H.L.M. Efidis, dont le siège social est 16, rue de Provigny à Cachan (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune, à hauteur de cent pour cent de l'encours du prêt, pour l'emprunt de 5 918 286 euros qu'elle envisage de contracter auprès du Crédit foncier de France, pour des durées de 32 ans et de 52 ans, rapportant ainsi la délibération n°2006-29 du 29 mars 2006.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la S.A. d'H.L.M. Efidis.

III - URBANISME - CONTRAT DE RESERVATION AVEC LA SA D'HLM EFIDIS POUR 19 LOGEMENTS PLS SITUES 36, 38 ET 40, RUE MAURICE TENINE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE

Pour tenir compte des nouvelles modifications intervenues dans le prêt locatif social sollicité par la S.A. d'H.L.M. Efidis, il convient de rapporter la délibération n°2006-30 du 29 mars 2006 par laquelle le Conseil municipal a décidé de verser à ladite société une subvention pour surcharge foncière, le montant de cette dernière restant néanmoins fixé à la somme de 264 326 euros et le droit de réservation de la commune accordé en contrepartie des garanties et subvention demeurant de 19 logements soit 35 % pendant 31 ans.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements correspondante.

IV - BUDGET - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES - SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE

En application de la nomenclature budgétaire et comptable M 14, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à un étalement sur une durée de cinq ans du versement de la subvention pour surcharge foncière accordée à la S.A. d'H.L.M. Efidis dans le cadre de l'opération immobilière des parcelles sises 26, 38 et 40, rue Maurice Ténine.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et rapporte en conséquence la délibération n°2005-24 du 31 mars 2005.

V - URBANISME - EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES POUR SON PROJET DE PROMOTION IMMOBILIERE SIS 36, 38 ET 40, RUE MAURICE TENINE - GARANTIE D'EMPRUNT

La société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes (Semaf), dont le siège social est 1, place Pierre et Marie Curie à Fresnes, a demandé la garantie de la commune, à hauteur de cinquante pour cent de l'encours du prêt, pour le crédit moyen terme d'une somme de 1 500 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Société générale pour une durée de trois ans, destiné à financer son projet de promotion immobilière sis 36, 38 et 40, rue Maurice Ténine.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la Semaf pour le remboursement de ce prêt et rapporte en conséquence la délibération n°2004-77 du 22 juillet 2004.

VI - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES VILLES DE RUNGIS ET FRESNES - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

La commune de Wissous s'étant dégagée du groupement de commande constitué avec les villes de Rungis et Fresnes, il y a donc lieu de procéder à une nouvelle élection de représentants pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres dudit groupement.

Sont donc élus représentants de la commission d'appel d'offres Monsieur Jean-Jacques Bridey en qualité de titulaire et Madame Marie Chavanon-Aublanc en qualité de suppléant.

VII - ACTIVITES CULTURELLES DE LA GRANGE DIMIERE AU COURS DE LA SAISON 2006-2007 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, DU THEATRE ET DES SPECTACLES

Dans le cadre de l'action de la municipalité en faveur de la création notamment musicale, de la diversification des publics et de l'éducation artistique des jeunes Fresnois, la grange d'îmière, théâtre musical de la ville de Fresnes, accueillera en résidence la saxophoniste Jean-Marc Padovani, à partir de novembre 2006 et pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du ministère de la culture et de la communication une subvention d'un montant de 22 500 euros au titre de cette résidence musique actuelle et décide de consacrer cette dernière à la mise en œuvre de cette résidence.

La séance est levée à vingt-et-une heures vingt-cinq.

Fait à Fresnes, le 19 juillet 2006

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2006

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille six, le trente et un août, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Mme Odile Binaux, MM. Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, M. Claude Sanchez, Mmes Laurinda Da Silva, Valérie Dubois, M. Philippe Vafiades, Mme Rachida Sadane-El Amrani, MM. Marouan El Amrani, Didier Rychter, François Attia, Mmes Maryline Cordelat, Martine Bodineau, M. Mickaël Goasdoué.

Excusés : M. Henri Israël représenté par Mme Chavanon-Aublanc
M. Jean-Pierre Thellier représenté par M. Ouvrard
Mme Muriel Ethève représentée par Mme Damany
Mlle Marianne Vignaud représentée par M. Pallier
Mme Marianne Lemaire
M. Gérard Darmon représenté par M. Rychter
Mme Frédérique Pradier représentée par Mme Bodineau
Mme Viviane Fulcher
Mme Catherine Bruneton représentée par Mme Vally

M. Mickaël Goasdoué est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES SEANCES - SEANCES DES 22 JUIN ET 12 JUILLET 2006

Les procès-verbaux des séances des 22 juin et 12 juillet 2006 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 4 juillet 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-152 du 4 juillet 2006** : Travaux de traitement d'air, ventilation mécanique contrôlée et extraction dans différents bâtiments communaux - Approbation du marché passé avec la société Sarl Lievoux
- **Décision n° 2006-153 du 4 juillet 2006** : Travaux de traitement de mise en peinture et pose de revêtement de sol dans différents bâtiments communaux - Approbation du marché passé avec la Sas Décoration Gros Oeuvre
- **Décision n° 2006-154 du 4 juillet 2006** : Travaux de maçonnerie, plâtrerie, clôture dans différents bâtiments communaux - Approbation du marché passé avec la société Sas Cérima
- **Décision n° 2006-155 du 4 juillet 2006** : Travaux d'électricité dans différents bâtiments communaux - Approbation du marché passé avec la société Assmann (Assmann Telecom)
- **Décision n° 2006-156 du 6 juillet 2006** : Passation d'une convention de relogement provisoire avec Monsieur N'Doye
- **Décision n° 2006-157 du 6 juillet 2006** : Travaux pour l'agencement de l'imprimerie de l'hôtel de ville de Fresnes - Approbation du marché passé avec la société SDP
- **Décision n° 2006-158 du 6 juillet 2006** : Opération judo été 2006 - Passation d'une convention entre la commune, la ligue de judo du Val-de-Marne et le cercle Satya
- **Décision n° 2006-159 du 6 juillet 2006** : Opération judo été 2006 - Passation d'une convention entre la commune, la ligue de judo du Val-de-Marne et le Dojo fresnois
- **Décision n° 2006-160 du 11 juillet 2006** : Etude préalable à l'élaboration d'un contrat régional avec la région Ile-de-France - Avenant n° 1 à la convention d'étude passée avec l'agence Espace ville
- **Décision n° 2006-161 du 11 juillet 2006** : Passation d'un protocole de résiliation amiable de bail avec Madame Michèle Chabrèle
- **Décision n° 2006-162 du 11 juillet 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 7, boulevard Pasteur
- **Décision n° 2006-163 du 11 juillet 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 18, résidence des Gémeaux
- **Décision n° 2006-164 du 11 juillet 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 16, rue des Violettes
- **Décision n° 2006-165 du 11 juillet 2006** : Passation d'un protocole de résiliation amiable avec Madame Marie-José Audrit
- **Décision n° 2006-166 du 12 juillet 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 43, rue du Docteur Schweitzer
- **Décision n° 2006-167 du 12 juillet 2006** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre d'Agnès Bihl
- **Décision n° 2006-168 du 12 juillet 2006** : Travaux pour l'agencement de l'imprimerie de l'hôtel de ville de Fresnes - Approbation du marché passé avec la société Cérima
- **Décision n° 2006-169 du 12 juillet 2006** : Fourniture de mobilier administratif - Années 2006-2007 - Approbation du marché passé avec la société Inter Système

- **Décision n° 2006-170 du 12 juillet 2006** : Fourniture de matériel et de mobilier pour l'aménagement de la crèche multi-accueil de la Paix - Approbation du marché passé avec la société Mathou
- **Décision n° 2006-171 du 12 juillet 2006** : Fourniture de matériel et de mobilier pour l'aménagement de la crèche multi-accueil de la Paix - Approbation du marché passé avec la société Bonnet Grande Cuisine
- **Décision n° 2006-172 du 13 juillet 2006** : Couverture sanitaire du 14 juillet 2006 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2006-173 du 13 juillet 2006** : Structures gonflables pour le pique-nique républicain - Contrat de location passé avec Paisnel Prestations
- **Décision n° 2006-174 du 20 juillet 2006** : Autorisation de diffusion de musique pour le festival de la jeunesse - Contrat général de représentation passé avec la Sacem
- **Décision n° 2006-175 du 20 juillet 2006** : Fourniture de postes de changes pour l'aménagement de la crèche multi-accueil de la Paix - Approbation du marché passé avec la société Loxos SA
- **Décision n° 2006-176 du 20 juillet 2006** : Fourniture de jeux et jouets pour l'aménagement de la crèche multi-accueil de la Paix - Approbation du marché passé avec la société Berrous Jeux Educatifs
- **Décision n° 2006-177 du 20 juillet 2006** : Fourniture de linges pour l'aménagement de la crèche multi-accueil de la Paix - Approbation du marché passé avec la société Langex SA
- **Décision n° 2006-178 du 20 juillet 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 91, boulevard Pasteur
- **Décision n° 2006-179 du 20 juillet 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 21, avenue Gambetta
- **Décision n° 2006-180 du 20 juillet 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 11, allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2006-181 du 20 juillet 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 31, rue du professeur Einstein
- **Décision n° 2006-182 du 24 juillet 2006** : Programme de fourniture de matériels informatiques aux services municipaux durant l'année 2006 - Lots n° 1, 2 et 5 : unités centrales, moniteurs, équipement informatique pour les établissements scolaires - Approbation du marché passé avec la société Computer Services 77
- **Décision n° 2006-183 du 24 juillet 2006** : Ligne de trésorerie - Approbation du contrat passé avec la Caisse d'épargne d'Ile-de-France
- **Décision n° 2006-184 du 27 juillet 2006** : Programme de fourniture de matériels informatiques aux services municipaux durant l'année 2006 - Lots n° 3 : imprimantes et n° 4 : ordinateurs portables - Approbation du marché passé avec la société Octopouce
- **Décision n° 2006-185 du 3 août 2006** : Approbation de la modification de l'annexe n° 5 du contrat passé avec la société GFI-Progiciels en vue de poursuivre les prestations d'assistance technique concourant à l'exploitation des progiciels à la mairie de Fresnes
- **Décision n° 2006-186 du 3 août 2006** : Approbation de l'avenant n° 1 avec la société Opsys en vue de la maintenance d'un logiciel informatique installé à la bibliothèque municipale

- **Décision n° 2006-187 du 4 août 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis allée du Colonel Rivière (lots n° 62 et n° 80)
- **Décision n° 2006-188 du 7 août 2006** : Contrat de vente avec l'entreprise La Poste
- **Décision n° 2006-189 du 7 août 2006** : Couverture sanitaire du forum des associations le 10 septembre 2006 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2006-190 du 8 août 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 26, allée Mansart
- **Décision n° 2006-191 du 8 août 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis allée du Colonel Rivière (lots n° 21 et n° 29)
- **Décision n° 2006-192 du 8 août 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un box sis 2, promenade du Barrage
- **Décision n° 2006-193 du 8 août 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir sis rue Yvon
- **Décision n° 2006-194 du 8 août 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage professionnel sis 3, rue de Chevilly
- **Décision n° 2006-195 du 8 août 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis 35, rue Auguste Daix
- **Décision n° 2006-196 du 8 août 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur deux box sis 43, rue Emile Zola
- **Décision n° 2006-197 du 8 août 2006** : Fourniture et livraison de mobiliers et matériels inox pour la restauration et la cuisine - Lot n° 1 : coupe-pain - Approbation du marché passé avec la société Sogemat
- **Décision n° 2006-198 du 8 août 2006** : Reconstruction du groupe scolaire Les Frères Lumière - Mission de conduite d'opération
- **Décision n° 2006-199 du 8 août 2006** : Fourniture de matériel et de mobilier pour l'aménagement de la crèche multi-accueil de la Paix - Approbation du marché passé avec la société Diagonales
- **Décision n° 2006-200 du 8 août 2006** : Fourniture et livraison de mobiliers et matériels inox pour la restauration et la cuisine - Lot n° 4 : sèche-linge - Lot n° 5 : armoire réfrigérante - Approbation du marché passé avec la société Sarl Anka
- **Décision n° 2006-201 du 8 août 2006** : Fourniture et livraison de mobiliers et matériels inox pour la restauration et la cuisine - Lot n° 2 : armoires inox - Lot n° 3 : chariots de service - Approbation du marché passé avec la société Réalinox
- **Décision n° 2006-202 du 8 août 2006** : Passation d'une convention avec Monsieur Thierry Attellan pour son relogement provisoire dans la propriété communale sise 18, avenue de la République à Fresnes
- **Décision n° 2006-203 du 14 août 2006** : Convention avec le Groupement d'Intérêt Economique et de Prévoyance Sociale (G.I.E.P.S.) pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation

III - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES FRERES LUMIERE - MARCHE DE TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Au cours de la réunion du 30 août 2006, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de travaux de reconstruction du groupe scolaire des Frères Lumière à la société Campenon Bernard Construction SNC, sise 204, rond-point du Pont de Sèvre - Tour Vendôme - à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), pour la somme de 9 867 000 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ledit marché à intervenir avec la société Campenon Bernard Construction SNC et autorise Monsieur le Maire à le revêtir de sa signature, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

IV - FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PREMIERE PART AU TITRE DES ANNEES 2004 ET 2005

Par lettre du 3 juillet 2006, le préfet de la région d'Ile-de-France a informé la commune qu'elle pouvait bénéficier au titre de la première part du fonds d'aménagement urbain de la somme totale de 277 875 euros, compte tenu du rythme de construction élevé sur la commune.

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès du préfet de la région Ile-de-France le versement de la première part dudit fonds, au titre des années 2004 et 2005.

V - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL THEMATIQUE DE LIVRES - CONVENTION A INTERVENIR

Dans le cadre de la constitution des fonds départementaux de livres, le président du Conseil général du Val-de-Marne a fait savoir à la commune, par lettre du 8 juin 2006, que la commission permanente avait décidé de lui attribuer une subvention d'un montant de 15 080 euros pour l'année 2006, destinée non seulement aux dépenses d'acquisition de documents, d'équipement, de brochage, de reliure des ouvrages et de mise en valeur dudit fonds mais aussi à la maintenance des équipements nécessaires à l'accès du catalogue sur Internet.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir entre le Conseil général du Val-de-Marne et la commune pour l'attribution de ladite subvention, pour le développement et la promotion du fonds départemental thématique de livres à la bibliothèque municipale et portant sur la littérature française du XIe au XIXe siècle.

VI - URBANISME - PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - MODIFICATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

Par délibération n° 2006-16 du 2 mars 2006, le Conseil municipal a adopté les objectifs de la procédure de création d'une zone d'aménagement concerté dans la partie sud de la commune ainsi que les modalités d'une concertation préalable avec le public. La municipalité souhaitant maintenir les objectifs approuvés en y ajoutant la création d'un gymnase et élargir la concertation en incluant en particulier la mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre afin de recueillir les observations des personnes intéressées, il est proposé de délibérer à nouveau sur les objectifs de la création de la zone d'aménagement concerté dans le secteur de la Cerisaie sud.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

VII - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE DES ARRETS DE LA LIGNE DE BUS DE LA REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS N° 396 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE

Dans le cadre du projet départemental "Pour mieux vivre ensemble en Val-de-Marne", le Conseil général du Val-de-Marne s'est engagé à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite deux cents arrêts de bus à la fin de l'année 2006.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne à faire réaliser les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt de la ligne de bus de la régie autonome des transports parisiens n° 396 situés sur le domaine public routier communal.

VIII - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Un des membres de la commission consultative des services publics locaux n'étant plus en mesure d'assurer sa mission, il est demandé au Conseil municipal de nommer un nouveau membre, qui participera plus précisément aux discussions portant sur les marchés d'approvisionnement.

Le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Monsieur Guy Bacheley en qualité de représentant des associations de consommateurs pour le domaine des marchés d'approvisionnement.

IX - SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ADHESION DE DEUX NOUVELLES COMMUNES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU BRIARD

Le président du syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne a notifié à la commune la délibération prise par son comité, lors de sa séance du 27 juin 2006, acceptant l'adhésion des communes de Marolles-en-Brie et de Périgny-sur-Yerres ainsi que de la communauté de communes du Plateau Briard (Val-de-Marne).

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité dudit syndicat en vue de l'adhésion desdites communes ainsi que de la communauté de communes.

La séance est levée à vingt-et-une heures trente.

Fait à Fresnes, le 5 septembre 2006

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2006

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Mme Odile Binaux, MM. Jean-Pierre Thellier, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz (à partir du vote de la délibération n° 3), Mmes Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, Valérie Dubois, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Maryline Cordelat, Martine Bodineau.

Excusés : M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Pallier
M. Pierre Aioutz représenté par M. Ouvrard (jusqu'à l'approbation du compte rendu des décisions)
Mme Marie-Laure Langlois
Mme Annick Damany représentée par Mme Vally
M. Claude Sanchez représenté par Mme Da Silva
Mlle Marianne Vignaud représentée par M. Israël
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par Mme Gautier-Tironneau
Mme Marianne Lemaire représentée par Mme Cordelat
M. Gérard Darmon
Mme Viviane Fulcher représentée par Mme Pradier
M. François Attia représenté par M. Rychter
Mme Catherine Bruneton représentée par Mme Ethève
M. Mickaël Goasdoué représenté par Mme Chavanon-Aublanc

Mme Frédérique Pradier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 31 AOUT 2006

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2006 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 28 août 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-204 du 28 août 2006** : Dispositif coupons sport 2006-2007 - Passation d'une convention entre la commune et la direction départementale de la jeunesse et des sports du Val-de-Marne
- **Décision n° 2006-205 du 28 août 2006** : Passation d'un contrat avec la société Ici même productions pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-206 du 31 août 2006** : Fourniture et livraison de mobiliers et matériels inox pour la restauration et la cuisine - Lot n° 6 : vestiaires - Approbation du marché passé avec la société Acial Sas
- **Décision n° 2006-207 du 31 août 2006** : Réalisation d'études et élaboration d'un projet d'aménagement d'un espace naturel avec mise en valeur du ru de Rungis et prise en compte de la biodiversité
- **Décision n° 2006-208 du 1er septembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 27, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2006-209 du 4 septembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2006-210 du 4 septembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 31, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2006-211 du 4 septembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'entrepôt sis 8 et 10, rue de Chevilly
- **Décision n° 2006-212 du 15 septembre 2006** : Epicerie équitable de Fresnes - Passation d'une convention avec le pôle local d'économie solidaire Chevillais
- **Décision n° 2006-213 du 18 septembre 2006** : Location-maintenance de deux fontaines à eau réfrigérée pour la bibliothèque - Approbation du contrat passé avec la société Planète Bleue
- **Décision n° 2006-214 du 18 septembre 2006** : Passation d'un contrat avec la société JC Barens productions pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-215 du 18 septembre 2006** : Approbation de l'avenant n° 1 au bail passé entre la commune de Fresnes et le Conseil général du Val-de-Marne

III - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES QUI NE SONT PAS FINANCEES AU MOYEN DE PRETS AIDES DE L'ETAT OU DE PRETS CONVENTIONNES

En application du paragraphe V de l'article 1383 du Code général des impôts, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui touche les constructions nouvelles, reconstructions ou additions de constructions durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement peut être supprimée par les communes pour tous les immeubles à usage d'habitation ou seulement pour ceux qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat ou de prêts conventionnés.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, dans un souci d'équité face à la dépense publique, de supprimer cette exonération pour la part versée à la commune pour les seuls locaux non aidés par l'Etat.

IV - CONVENTION DE TRANSFERT FONCIER ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE AFFERENTE A LA CONSTRUCTION D'UNE CITE SCOLAIRE A FRESNES PASSEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE

Afin d'arrêter les modalités pratiques concernant les obligations réciproques du département et de la commune, les financements des travaux et les dispositions foncières induites, les services départementaux et municipaux ont rédigé un projet de convention de transfert foncier et de maîtrise d'ouvrage désignée afférente à la construction d'une cité scolaire, comprenant un collège ainsi que deux écoles élémentaire et maternelle.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

V - FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGERS POUR LES ANNEES 2005-2006-2007 - LOT N° 1 : PRODUITS DE TRAITEMENT DES SOLS - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE LA SOCIÉTÉ JUILLARD

Projet de délibération retiré de l'ordre du jour.

VI - FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGERS POUR LES ANNEES 2005-2006-2007 - LOT N° 2 : NETTOYANTS SANITAIRES - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE LA SOCIÉTÉ JUILLARD

Pour répondre aux besoins réels des services municipaux en fourniture de nettoyeurs sanitaires, un avenant au marché passé avec la société Juillard pour les années 2005-2006-2007 a été établi afin de porter le montant maximum de ce dernier à la somme de 13 905,25 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 2 au marché passé le 24 janvier 2005 avec la société Juillard sise 8, rue des Frères Lumière à La Queue-en-Brie (Val-de-Marne).

VII - ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - RECONDUCTION DES TARIFS A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

Dans le cadre de la politique municipale menée en faveur de la jeunesse et afin de promouvoir et d'inciter les jeunes à la pratique d'une activité sportive, il est proposé à l'assemblée communale de maintenir, à compter de l'année scolaire 2006-2007, à la somme de 42 euros la participation financière demandée aux familles dont un enfant est inscrit à l'école multisports ou au centre sportif.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

La séance est levée à dix-neuf heures trente.

Fait à Fresnes, le 3 octobre 2006

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2006

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille six, le seize novembre, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Mme Odile Binaux, MM. Jean-Pierre Thellier, Jean-Paul Plazannet, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Muriel Ethève (jusqu'au vote de la question n° 8), Mlle Marianne Vignaud, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Gérard Darmon, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, François Attia, Mmes Maryline Cordelat, Catherine Bruneton.

Excusés : Mme Annick Damany représentée par M. Ouvrard
M. Claude Sanchez représenté par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Laurinda Da Silva représentée par M. Veston
Mme Valérie Dubois représentée par M. Perrigault
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par M. Pallier
Mme Marianne Lemaire représentée par Mme Pradier
Mme Viviane Fulcher représentée par Mme Cordelat
Mme Martine Bodineau représentée par M. Rychter
M. Mickaël Goasdoué représenté par M. Israël

M. Pierre Aioutz est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2006 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 21 septembre 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-216 du 21 septembre 2006** : Convention avec la Caisse nationale mutualiste pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2006-217 du 21 septembre 2006** : Convention avec la Mutuelle Bleue pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2006-218 du 22 septembre 2006** : Location-maintenance de fontaines à eau réfrigérée - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat passé avec la société Planète Bleue
- **Décision n° 2006-219 du 25 septembre 2006** : Passation d'un contrat avec l'association Le Château de fable pour la coproduction et la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2006-220 du 29 septembre 2006** : Passation d'une convention entre la commune et la société Bouygues Bâtiment Ile-de-France habitat social pour la mise à disposition de locaux communaux sis 33, rue Maurice Ténine à Fresnes
- **Décision n° 2006-221 du 2 octobre 2006** : Passation d'une convention avec Madame Catherine Binaux pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Edouard Herriot - Maryse Bastié sis passage Herriot à Fresnes
- **Décision n° 2006-222 du 2 octobre 2006** : Entretien du parking public Saint-Eloi - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat passé avec la société PPB Nettoyage S.A.
- **Décision n° 2006-223 du 3 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un box sis 43, rue Emile Zola (lot n° 228)
- **Décision n° 2006-224 du 3 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption sur un box sis 43, rue Emile Zola (lot n° 247)
- **Décision n° 2006-225 du 3 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 79, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2006-226 du 4 octobre 2006** : Passation d'une convention avec le FestiVal-de-Marne pour la réalisation de deux concerts
- **Décision n° 2006-227 du 5 octobre 2006** : Exercice du droit de préemption urbain sur une propriété sise 5, rue de la Garenne à Fresnes
- **Décision n° 2006-228 du 12 octobre 2006** : Elaboration dans le cadre de la concertation organisée par la commune de Fresnes du dossier de création de la future zone d'aménagement concerté du secteur de la Cerisaie sud - Approbation du marché passé avec la Semaf
- **Décision n° 2006-229 du 12 octobre 2006** : Location-maintenance de photocopieurs aux services municipaux et aux établissements scolaires - Approbation de l'avenant n° 5 au marché de la société N.R.G. France
- **Décision n° 2006-230 du 19 octobre 2006** : Convention de mise à disposition d'emballages de gaz - Approbation du contrat passé avec la société Air Liquide
- **Décision n° 2006-231 du 19 octobre 2006** : Convention de mise à disposition d'emballages de gaz - Approbation du contrat passé avec la société Air Liquide
- **Décision n° 2006-232 du 20 octobre 2006** : Travaux pour la réfection de l'étanchéité de certains bâtiments communaux - Approbation du marché passé avec la société Etanchéité du Nord

- **Décision n° 2006-233 du 20 octobre 2006** : Marché de fournitures en pièces détachées, produits d'entretien et pneumatiques pour les véhicules durant les années 2006-2007-2008 - Lot n° 5 : fournitures de pneumatiques
- **Décision n° 2006-234 du 26 octobre 2006** : Passation d'une convention avec la compagnie 3.6/3.4 pour la mise en œuvre d'une résidence cirque
- **Décision n° 2006-235 du 26 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 17, allée du Colonel Rivière (lots n° 139 et 134)
- **Décision n° 2006-236 du 26 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 8, rue des Frères Lumière
- **Décision n° 2006-237 du 26 octobre 2006** : Passation d'une convention avec Monsieur et Madame Zekri pour leur relogement provisoire dans l'appartement communal sis 75, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2006-238 du 26 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de parking sis 40, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2006-239 du 26 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du Colonel Rivière (lots n° 22 et n° 31)
- **Décision n° 2006-240 du 26 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 9, allée du Colonel Rivière (lots n° 74 et n° 65)
- **Décision n° 2006-241 du 26 octobre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 6, résidence des Gémeaux (lots n° 1050 et 1362)
- **Décision n° 2006-242 du 30 octobre 2006** : Travaux de mise en peinture et de revêtements de sols dans les bâtiments communaux - Approbation de l'avenant n° 1 au marché passé avec la société Décoration et Second Œuvre
- **Décision n° 2006-243 du 30 octobre 2006** : Etude prospective sur le devenir du site de Montjean
- **Décision n° 2006-244 du 30 octobre 2006** : Fourniture et livraison de matériels informatiques pour l'année 2006 - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de la société Computer Services 77
- **Décision n° 2006-245 du 30 octobre 2006** : Contrat de service "Présence" pour la maintenance de la développeuse de radiologie du centre municipal de santé
- **Décision n° 2006-246 du 30 octobre 2006** : Passation d'une convention avec Madame Michèle Chabrèle pour la mise à disposition d'un logement dépendant de l'école maternelle "Les Capucines" sise 3 bis, rue Auguste Daix à Fresnes
- **Décision n° 2006-247 du 31 octobre 2006** : Passation d'une convention avec la société Campenon Bernard Construction pour la mise à disposition de deux appartements dépendant de l'immeuble communal situé 15, rue des Frères Lumière à Fresnes

III - BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2006

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé des finances, du budget et du personnel, présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2006 dont la balance générale fait ressortir le total des recettes et des dépenses au solde négatif de la somme de 217 926,13 euros comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>	<u>Total</u>
- 69 533,13	- 148 393,00	- 217 926,13

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 8 abstentions, le budget supplémentaire pour l'exercice 2006 tel qu'il lui est présenté.

IV - PRODUITS IRRECOUVRABLES - DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Receveur municipal n'ayant pu recouvrer un ensemble de produits relatifs à l'exercice 1987, en raison de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, en sollicite l'admission en non-valeur.

Le Conseil municipal décide, 32 voix pour et 3 abstentions, d'admettre en non-valeur ces créances pour la somme de 2 921,54 euros.

V - DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT DESTINEE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL - REPARTITION POUR L'ANNEE 2006

La dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations à caractère local, allouée à la commune au titre de l'année 2006, s'élève, sur la base de 0,64 euro par habitant, à la somme de 16 136,32 euros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de répartir comme suit cette somme entre les associations désignées ci-dessous :

- Maison des jeunes et de la culture	8 136,32 €
- Association le coup de pouce - épicerie sociale	4 000,00 €
- Mission locale Bièvre Val-de-Marne - Point info jeunesse	2 000,00 €
- Association Fresnes service	2 000,00 €

VI - DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT DESTINEE AUX ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SPORTIF - ATTRIBUTION POUR L'ANNEE 2006

La dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations locales à caractère sportif, allouée à la commune au titre de l'année 2006, s'élève, sur la base de 0,35 euro par habitant, à la somme de 8 824,55 euros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 8 824,55 euros à l'association amicale sportive de Fresnes.

VII - SAISON CULTURELLE - MODIFICATION DU TARIF UNIQUE "CABARET CHANSON" APPLICABLE POUR LES SAISONS 2006-2007 ET 2007-2008

Par délibération n° 2006-56 du 22 juin 2006, le Conseil municipal a approuvé les montants des droits d'entrée aux spectacles et des participations aux ateliers artistiques des saisons culturelles 2006-2007 et 2007-2008, parmi lesquels figure le tarif d'un "cabaret chanson" fixé à 4 euros. Il est proposé, dans un souci de cohérence, de porter à 6 euros le tarif de ce spectacle, celui-ci n'incitant pas les usagers à acquérir et à utiliser le carnet de 10 billets non nominatifs utilisable pour tous les spectacles et dont le prix s'élève à 60 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et modifie en conséquence la délibération n° 2006-56 du 22 juin 2006.

VIII - BAREME DE CLASSEMENT DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2007

L'assemblée municipale doit arrêter le barème de classement des familles qui sera applicable durant l'année 2007. La modification proposée par rapport à l'année 2006 porte sur le relèvement de 1,3 % de toutes les limites des tranches de ressources afin de tenir compte de la hausse des prix.

Le Conseil municipal fait sienne, par 27 voix pour et 8 abstentions, la proposition qui lui est soumise et approuve le nouveau barème de classement des familles pour l'année 2007.

IX - URBANISME - ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE SISE A L'ANGLE DU 13, AVENUE DE LA MAIRIE ET DU 2, RUE DE LA BERGERIE

Conformément aux termes du permis de construire qui lui a été délivré par la commune pour la construction de son pavillon sis à l'angle du 13, avenue de la mairie et du 2, rue de la Bergerie, Monsieur Christophe Noiret a l'obligation de céder gracieusement à la ville la parcelle cadastrée section S n° 137 pour une superficie de 5 mètres carrés.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de ladite parcelle qui sera ainsi intégrée au domaine public de la commune et transférée, pour son entretien, à la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et autorise Monsieur le Maire ou Madame Marie Chavanon-Aublanc, adjointe au maire chargée de l'urbanisme et de l'environnement, à signer l'acte authentique à intervenir.

X - URBANISME - ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 20, RUE MAURICE TENINE

Dans le cadre de l'aménagement de son centre-ville, la commune a décidé de se porter acquéreur de la propriété appartenant aux conjoints Vassant située 20, rue Maurice Ténine, cadastrée section N n° 31 d'une superficie de 156 mètres carrés.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de ladite propriété, au prix de 140 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

XI - URBANISME - RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2004-136 DU 16 DECEMBRE 2004 PORTANT ACQUISITION DU LOT N° 5 DE LA COPROPRIETE SISE 8, RUE MAURICE TENINE

La transaction avec Madame Sophie Limousin portant sur l'acquisition du lot n° 5 de la copropriété sise 8, rue Maurice Ténine n'ayant pu se conclure, il est demandé à l'assemblée communale d'acter l'annulation de ce projet d'acquisition et de libérer ainsi la somme réservée.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le retrait de la délibération n° 2004-136 du 16 décembre 2004 établie à l'effet d'acquérir ce bien.

XII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE SOFRECHAL - AVENANT N° 5 AU CONTRAT D'AFFERMAGE

La Sofrechal a sollicité la commune pour la conclusion d'un avenant n° 5 lui permettant de poursuivre la gestion du réseau de chaleur et de réaliser les investissements nécessaires aux nouveaux raccordements. Il est donc demandé à l'assemblée communale de décider de ne pas percevoir la redevance due à la ville au titre de l'exercice 2005-2006. Toutefois, cette renonciation est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune rédigée de telle façon que tout excédent d'exploitation constaté ultérieurement sera prioritairement affecté au paiement à la ville du montant des redevances non perçues, jusqu'à complet apurement.

Le Conseil municipal approuve, par 25 voix pour, 8 voix contre et 1 non-participation au vote, l'avenant n° 5 au contrat d'affermage et autorise Monsieur le Maire à le signer.

XIII - ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - APPROBATION DU MODE DE FONCTIONNEMENT ET DES CONVENTIONS A PASSER AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES

La ville a mis en place, afin de regrouper les différentes actions municipales menées en direction de la promotion sportive sur la commune, une école municipale des sports placée sous l'autorité du responsable du service des sports et qui se décline en quatre activités : le centre sportif, l'école multisports, les passeports jeunes et les interventions sportives dans les écoles.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le fonctionnement de l'école municipale des sports et autorise Monsieur le Maire à signer toute convention à passer avec les présidents des associations sportives des collèges Francine Fromond, Antoine de Saint-Exupéry et Jean Charcot ainsi que leurs éventuels avenants, pour la mise à disposition des structures sportives communales et les prises en charge des frais de transport des adhérents lors des différentes rencontres et compétitions.

XIV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2005

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne a adressé le rapport annuel d'activités pour l'année 2005, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XV - EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2005

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Ouvrard, adjoint au maire chargé du développement économique, du commerce, de l'emploi et de l'économie solidaire, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités et le rapport financier de l'exploitation des deux marchés d'approvisionnement de la commune concédés à la société Lombard et Guérin, portant sur le fonctionnement du service pour l'année 2005.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des rapports qui lui est faite.

XVI - CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE PAR LA SOCIETE R.G.C. - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2005

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, M , présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités et le rapport financier de la société R.G.C. pour l'exercice 2005, portant sur fonctionnement général des installations ainsi que les résultats techniques et financiers.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XVII - GESTION DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE CALORIFIQUE PAR LA SOFRECHAL - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2004-2005

En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre Thellier présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités du service de distribution publique d'énergie

calorifique affermé à la société d'économie mixte locale Sofrechal pour l'exercice 2004-2005, portant sur le fonctionnement général des installations, les résultats techniques et financiers, le classement du réseau de chaleur ainsi que les projets en cours sur ledit réseau.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XVIII - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE PAR LA SOCIETE SOFREDITH - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2004-2005

En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie Chavanon-Aublanc, adjointe au maire chargée de l'urbanisme et de l'environnement, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités et le rapport financier de la société anonyme Sofredith pour l'exercice 2004-2005, portant sur le fonctionnement général des installations, les résultats techniques et financiers ainsi que les projets en cours sur ledit réseau.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XIX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2005

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a adressé le rapport annuel d'activité pour l'année 2005, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XX - PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS POUR L'EXERCICE 2005

Aux termes de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice écoulé.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation qui lui a été faite et dit que le rapport d'activité du syndicat intercommunal pour l'exploitation, la gestion et la valorisation des déchets de la région de Rungis ainsi que le rapport complémentaire établi par le service communal de l'environnement sont mis à la disposition du public en mairie.

XXI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2005

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication a adressé le rapport annuel d'activité pour l'année 2005, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XXII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE - MODIFICATION DES STATUTS ET ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

Par lettre du 18 septembre 2006, le président du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne a notifié à la commune les délibérations prises par son comité, lors de ses séances des 15 décembre 2005 et 15 juin 2006, apportant des modifications aux statuts dudit syndicat et approuvant l'adhésion de la commune de Courbevoie (Hauts-de-Seine).

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.

XXIII - PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL-DE-MARNE

Compte tenu des besoins de la municipalité dans la coordination des activités périscolaires et du Conseil municipal d'enfants, des difficultés de trouver des personnels qualifiés, et eu égard à la connaissance acquise par la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne dans ces domaines, la ville et ladite Ligue se sont rapprochées afin de conclure une convention de prestation d'animation pédagogique dans le secteur de l'enfance.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention passée avec la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne dont le siège est Espace Condorcet - 88, rue Marcel Bourdarias à Alfortville (Val-de-Marne) et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé des finances, du budget et du personnel à la signer.

XXIV - PERSONNEL COMMUNAL - MAINTIEN AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE CATEGORIE B EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR LE CONSERVATOIRE D'ARTS PLASTIQUES ET DES ARTS DE LA SCENE

La publicité faite pour pourvoir au poste au conservatoire d'arts plastiques et des arts de la scène d'assistant spécialisé d'enseignement artistique vacant au tableau des effectifs n'ayant pas abouti, Monsieur le Maire propose, en application de l'article 3 - alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, de maintenir l'emploi permanent à temps non complet de catégorie B, qui sera pourvu par un agent non titulaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir cet emploi à raison de 10 heures hebdomadaires.

XXV - PERSONNEL COMMUNAL - MAINTIEN AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A RESERVES A DES AGENTS NON TITULAIRES

La publicité faite pour pourvoir aux postes de journalistes vacants au tableau des effectifs n'ayant pas abouti, Monsieur le Maire propose, en application de l'article 3 - alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, de maintenir les deux emplois permanents à temps complet de catégorie A, qui seront pourvus par des agents contractuels.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ces deux emplois qui seront réservés à deux journalistes contractuels.

XXVI - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION A LA DIRECTION OPERATIONNELLE D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE B EN VUE D'UN RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE

Afin de répondre aux différents besoins de la direction opérationnelle, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent de catégorie B qui sera pourvu par un agent non titulaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

La séance est levée à vingt-deux heures.

Fait à Fresnes, le

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2006

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille six, le quatorze décembre, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Richard Doms, adjoints - Mmes Marie-Claude Vally, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Annick Damany, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Mmes Marianne Lemaire, Frédérique Pradier, Viviane Fulcher, M. Didier Rychter, Mme Martine Bodineau.

Excusés : Mme Odile Binaux représentée par M. Pallier
M. Jean-Paul Plazannet représenté par Mme Chavanon-Aublanc
M. Pierre Aioutz représenté par M. Ouvrard
Mme Marie-Laure Langlois représentée par M. Israël
M. Claude Sanchez
Mme Muriel Ethève représentée par Mme Damany
Mme Laurinda Da Silva représentée par M. Vafiades
Mme Valérie Dubois représentée par M. Perrigault
Mlle Marianne Vignaud représentée par M. El Amrani
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par M. Doms
M. Gérard Darmon représenté par Mme Bodineau
M. François Attia représenté par M. Rychter
Mme Maryline Cordelat représentée par Mme Pradier
Mme Catherine Bruneton représentée par Mme Grave
M. Mickaël Goasdoué représenté par M. Veston

Mme Brigitte Gautier-Tironneau est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2006

Après avoir pris acte de la remarque formulée par Monsieur Didier Rychter, le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2006 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 8 novembre 2006, à savoir :

- **Décision n° 2006-248 du 8 novembre 2006** : Fourniture de matériels d'imprimerie pour les services municipaux
- **Décision n° 2006-249 du 8 novembre 2006** : Approbation de l'avenant n° 1 au bail passé entre la commune et le centre hospitalier Paul Guiraud de Villejuif pour la mise à disposition d'emplacements de stationnement supplémentaires dans le parking souterrain du centre administratif
- **Décision n° 2006-250 du 9 novembre 2006** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession de vente d'un spectacle
- **Décision n° 2006-251 du 14 novembre 2006** : Travaux de maçonnerie, plâtrerie, clôture dans différents bâtiments communaux - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de la société Sas Cérîma
- **Décision n° 2006-252 du 15 novembre 2006** : Passation d'une convention avec Madame Josée Audrit pour la mise à disposition d'un logement communal situé 8, rue Albert Roper à Fresnes
- **Décision n° 2006-253 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du colonel Rivière
- **Décision n° 2006-254 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 30 bis, avenue de la République
- **Décision n° 2006-255 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété sise 1, rue de la Cité Jeanne d'Arc
- **Décision n° 2006-256 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété sise 24 bis, rue de Verdun
- **Décision n° 2006-257 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial et un vestiaire sanitaire sis 7 bis, résidence de la Tuilerie
- **Décision n° 2006-258 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 9, boulevard Jean Jaurès
- **Décision n° 2006-259 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 21, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2006-260 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un cellier sis allée Georges Braque
- **Décision n° 2006-261 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 19, rue Léon Bernard
- **Décision n° 2006-262 du 17 novembre 2006** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un passage commun sis 24 bis, rue de Verdun
- **Décision n° 2006-263 du 21 novembre 2006** : Bibliothèque municipale - Contrat de location d'exposition

- **Décision n° 2006-264 du 27 novembre 2006** : Crèche de la paix sise 54, avenue de la Paix - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes
- **Décision n° 2006-265 du 1er décembre 2006** : Passation d'un contrat avec la Sarl Lyonnaise des flows booking pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2006-266 du 1er décembre 2006** : Imprimerie municipale - Approbation du cahier des charges "connectique" avec Canon Ile-de-France

III - VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTION A CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

Pour assurer la trésorerie de la Caisse des écoles et du Centre communal d'action sociale, et pour permettre le bon fonctionnement des activités de certaines associations locales importantes, il s'avère indispensable de pouvoir verser à leur profit, avant le vote du budget primitif 2007, un acompte de subvention qui leur sera allouée au titre dudit exercice.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser dès le mois de janvier prochain un acompte de subvention à valoir sur l'exercice 2007 à certains organismes et associations locales, en cas de difficultés de trésorerie.

IV - CIMETIERE COMMUNAL - TAXES ET CONCESSIONS FUNERAIRES - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Eu égard aux investissements faits en 2006 comprenant le remplacement de la clôture du cimetière et le réaménagement d'espaces communs et prévus à partir de 2007 à savoir la reconstruction du pavillon du gardien et des locaux de l'accueil, l'achat de deux columbariums ainsi que la reprise de l'ensemble des concessions arrivées à expiration, il est proposé pour l'année 2007 de fixer ainsi qu'il suit de nouveaux tarifs et d'instituer une taxe de caveau provisoire et une taxe pour les vacations de police :

Taxes funéraires

- taxe d'inhumation	45,00 €
- taxe de convoi.....	60,00 €
- taxe de caveau provisoire (premier mois)	45,00 €
. par jour supplémentaire	3,00 €
- vacation de police	7,00 €

Concessions de terrain

- concession temporaire de dix ans	100,00 €
- concession trentenaire	600,00 €
- concession cinquantenaire	1 300,00 €

Concessions de cases de columbarium

- concession trentenaire	500,00 €
- concession cinquantenaire	900,00 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2007.

V - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % les tarifs de location des salles municipales.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette majoration et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2007 :

- associations locales à caractère privé :

. salles de réunion du centre d'animation Henri Thellier	101,50 €
. petit gymnase	226,50 €
. grange dîmière de la ferme de Cottinville	246,00 €

La location d'un grand gymnase ne pouvant être qu'exceptionnelle fera l'objet d'un tarif spécial.

- particuliers à l'occasion de fêtes à caractère familial :

. salle Henri Pujo (premier étage)	161,50 €
. salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	161,50 €

VI - RESTAURANT DU CENTRE ADMINISTRATIF - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % les différents tarifs des repas servis au restaurant du centre administratif.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2007 :

- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, emploi aidé et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension inférieur ou égal à 430	2,36 €	- ticket gris
(complément de 4,24 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)		
- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension compris entre 431 et 540	3,16 €	- ticket violet
(complément de 3,44 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)		
- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension supérieur à 540	3,85 €	- ticket bleu
(complément de 2,75 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)		
- Enfant mineur du personnel communal	3,85 €	- ticket bleu
- Conjoint, enfant majeur, invité, membre du Conseil municipal, services extérieurs et agents des administrations implantées dans le centre administratif	6,60 €	- ticket jaune

- Agent départemental de la circonscription d'actions sanitaires et sociales de Fresnes (complément de 2,64 euros versé par le département du Val-de-Marne)	3,96 €	- ticket rose
- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut égal ou inférieur à 465 (complément de 3,26 euros versé par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)	3,34 €	- ticket rouge
- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut supérieur à 465 (complément de 2,22 euros versé par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)	4,38 €	- ticket beige
- Agent de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne (complément de 4,89 euros versé par la C.P.A.M.)	1,71 €	- ticket vert
- Stagiaire de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne et de l'association d'insertion et de formation professionnelle	2,36 €	- ticket gris
- Stagiaire accueilli dans les services municipaux faisant un stage conventionné non rémunéré ou demandeur d'emploi	2,36 €	- ticket gris
- Fonctionnaire suivant un stage organisé par le collectif formation réunissant les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Le Kremlin-Bicêtre, L'Hay-les-Roses, Rungis et Villejuif	2,36 €	- ticket gris
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430	2,36 €	- ticket gris
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540	3,16 €	- ticket violet
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement supérieur à 540	3,85 €	- ticket bleu
- Personnel salarié dans une association dont le siège social est à Fresnes	3,85 €	- ticket bleu
- Boisson en sus	0,53 €	- ticket vert

VII - CONSULTATION DE PEDICURIE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % le tarif de référence d'une consultation de pédicurie au centre municipal de santé, portant ce dernier de 18,10 à 18,50 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau tarif de référence qui, pour tenir compte des différents niveaux de ressources et de l'origine territoriale des patients qui fréquentent la consultation de pédicurie, sera modulé ainsi qu'il suit :

- 50 % du tarif de référence pour les patients fresnois non imposables à l'impôt sur le revenu pour l'année 2006, soit 9,25 euros ;
- 80 % du tarif de référence pour les autres patients fresnois, soit 14,80 euros ;
- plein tarif pour tous les patients non domiciliés à Fresnes, soit 18,50 euros.

VIII - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL POUR LES USAGERS NON-FRESNOIS A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % le droit d'inscription à la bibliothèque municipale pour les usagers non-fresnois leur permettant ainsi d'accéder, pendant une année entière, à cet équipement. Ce tarif, porté de 58,65 euros à 59,80 euros, ne s'appliquerait pas aux personnes justifiant d'un emploi à Fresnes et aux personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre à savoir les communes d'Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif ainsi qu'aux bénéficiaires de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et dit que ce tarif s'appliquera à compter du 1er janvier 2007.

IX - SERVICE DE REPROGRAPHIE POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES - TARIF DES PHOTOCOPIES A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % le tarif des photocopies réalisées au centre Henri Thellier pour les besoins des associations locales, portant le coût de la carte magnétique chargée de 100 unités minimum correspondant à 100 photocopies de 2,60 à 2,65 euros.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et dit que ce tarif s'appliquera à compter du 1er janvier 2007.

X - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - NOUVELLES REDEVANCES A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de majorer de l'ordre de 2 % les redevances pour l'occupation du domaine public applicables aux administrés, aux commerçants et aux sociétés qui auront effectué une demande auprès des services municipaux.

Le Conseil municipal fait siennes, à l'unanimité, les propositions qui lui sont soumises et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2007.

Occupations	Tarifs retenus	Pénalités par infraction
Commerces ambulants . tous commerces superficie d'occupation limitée à 20 m ²	Tarif annuel forfaitaire . 1 installation par semaine → 766,60 €/an . 2 et 3 installations par semaine → 1 095,20 €/an . 4 installations ou plus par semaine → 2 409,50 €/an	1 400 € 2 000 € 4 400 €
Terrasses de café . café ouvert	42,70 €/mètre carré	80 €
Emplacements ponctuels - camion de vente, d'exposition - camion de déménagement - camion nettoyage de vitres	16,50 €/véhicule/jour 16,50 €/jour 32,80 €/jour	200 € 200 € 200 €
Tournage de films . court métrage . long métrage et publicité	328,60 €/jour 657,00 €/jour	1 000 € 2 000 €
Bureau de vente et d'exposition de logements	9,20 €/mois/mètre carré d'emprise au sol	1 000 €

Occupations	Tarifs retenus	Pénalités par infraction
Extensions de commerces sur trottoir . tous commerces	Tarif annuel forfaitaire : 109,50 € par 5 mètres carrés	300 € par 5 mètres carrés
Forains		
- manèges	21,90 €/jour	60 €
- stands commerçants (villages gourmands, marché de Noël)	17,85 €/jour/mètre linéaire d'exposition	60 €
- banquistes et spectacles de marionnettes	53,65 €/jour	150 €
- petit cirque	107,15 €/jour	300 €
- cirque de taille moyenne	178,80 €/jour	500 €
Brocantes	328,60 €	500 €
Bennes	forfait semaine : 21,90 € week-end : 10,90 €	100 € 50 €
Palissade de chantier	forfait : 109,50 €/mois (tout mois entamé est dû)	300 €
Echafaudage	11 €/mètre linéaire/semaine	30 €
Engins et matériels de chantier (grue, chenille..)	11 €/engin/semaine	100 €
Matériaux sur trottoir	forfait : 54,80 €/semaine	150 €
Bungalows de chantier	forfait : 328,60 €/mois	1 000 €
Emprise de chantier sur le domaine public (ex. : passage couvert pour piétons)	forfait : 109,50 €/mois	300 €
Surplomb du domaine public	forfait : 109,50 €	-

XI - JOURNAL D'INFORMATIONS LOCALES LE NOUVEAU PANORAMA - TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES

Il est proposé à l'assemblée communale, en vue de la mise en concurrence du marché de vente des espaces publicitaires dans le journal d'informations locales, de procéder à une réévaluation de la grille tarifaire en appliquant une augmentation de l'ordre de 3 %.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et fixe ainsi qu'il suit les tarifs d'insertion des encarts publicitaires dans le journal d'informations locales Le Nouveau Panorama :

Nombre de parutions	Format de page			
	1/8 de page	1/4 de page	1/2 de page	1 page
1 parution	252,50 €	456,00 €	825,00 €	1 611,00 €
3 parutions	690,00 €	1 244,00 €	2 254,50 €	4 375,50 €
6 parutions	1 293,50 €	2 340,00 €	4 053,00 €	8 131,00 €
8 parutions	1 478,00 €	2 587,00 €	4 681,50 €	9 731,50 €
10 parutions	2 044,50 €	3 720,00 €	6 689,00 €	13 046,00 €

XII - EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE L'AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER - MAJORATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de majorer, en application de la formule de variation contractuelle figurant dans la convention d'affermage, de l'ordre de 1,12 % les tarifs des droits de place du marché de l'avenue Paul Vaillant-Couturier.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, dit qu'en vertu de l'avenant n° 3 au contrat de concession établi entre la ville de Fresnes et la société Lombard et Guérin, la commune versera au titre de l'année 2007 une indemnité compensatoire de 35 311 euros à ladite société et percevra une redevance de base de 4 436,29 euros et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de l'avenue Paul Vaillant-Couturier, à compter du 1er janvier 2007 :

A couvert :

- Première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux.....	2,09 €
- Seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux	2,80 €
- Progression par place supplémentaire	0,60 €

A découvert :

- Mètre linéaire, sans matériel	1,04 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

- Table supplémentaire ou de retour	0,73 €
- Place d'angle	1,04 €
- Droit de déchargement :	
. par véhicule	0,73 €

XIII - EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE LA RUE HELENE BOUCHER - MAJORATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1er JANVIER 2007

Pour l'année 2007, il est proposé de majorer, en application de la formule de variation contractuelle figurant dans la convention d'affermage, de l'ordre de 3,03 % les tarifs des droits de place du marché de la rue Hélène Boucher.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, dit que le montant de la redevance annuelle versée par le fermier à la commune est fixé, à cette même date, à 3 325,80 euros, majoré de 50 % des droits de place supérieurs à 16 000 euros hors taxes perçus annuellement auprès des commerçants et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de la rue Hélène Boucher, à compter du 1er janvier 2007 :

A couvert :

- Première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux.....	2,01 €
- Seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux	2,68 €
- Progression par place supplémentaire	0,58 €

A découvert :

- Mètre linéaire, sans matériel	1,01 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

- Table supplémentaire ou de retour	0,70 €
- Place d'angle	1,01 €
- Droit de déchargement :	
. par véhicule	0,70 €

XIV - URBANISME - PARCELLE SISE RUE DE LA BUTTE - PASSATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

Afin de réaliser un complexe sportif relativement important constitué de courts de tennis sur une parcelle dont les communes de Fresnes et Chevilly-Larue sont mitoyennes, ces dernières se sont rapprochées et ont décidé de conclure un bail emphytéotique de 60 ans, portant sur une parcelle de 4 937 mètres carrés sise rue de la Butte, cadastrée section AB, moyennant un canon emphytéotique annuel de 7 000 euros nets.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes dudit document et autorise Monsieur le Maire à le signer.

XV - URBANISME - DESAFFECTATION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DES FRERES LUMIERE DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DUDIT ETABLISSEMENT

Afin d'assurer la sécurité des enfants et des personnels de l'école élémentaire des Frères Lumière pendant la période des travaux de reconstruction dudit établissement, impliquant l'implantation d'une grue dont le diamètre couvert par sa flèche lors de ses rotations survolera une partie de la cour de l'école actuelle, Monsieur le Maire propose la désaffectation temporaire d'une partie de ladite cour.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la désaffectation temporaire d'une partie de la cour de l'école élémentaire des Frères Lumière.

XVI - URBANISME - DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU SOL DEPOSEE AU NOM DE LA COMMUNE - HABILITATION DU MAIRE

Il est demandé à l'assemblée communale de se prononcer sur la demande d'autorisation d'utilisation du sol relative à la demande de permis de démolir d'un abri de jardin, stade de la Paix et aux déclarations de travaux pour sa reconstruction ainsi que pour la construction de garages pour les "Pictou" aux groupes scolaires Louis Pasteur-Emile Roux et Maryse Bastié.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire et par délégation l'adjointe chargée de l'urbanisme et de l'environnement, à déposer et à signer les demandes d'utilisation du sol ci-dessus mentionnées.

XVII - CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE PASSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LES ANNEES 2006-2007-2008 ET 2009

Suite au contrat enfance conclu jusqu'à la fin de l'année 2005, la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne a proposé à la commune d'approuver un contrat enfance-jeunesse pour les années 2006 à 2009, qui financerait le développement d'actions sur la base de 55 % d'un coût de réalisation plafond pour les opérations nouvelles et 66 % pour les opérations en cours, dégrévées chaque année de 3 % jusqu'à atteindre le taux général appliqué à toutes les actions dans les années futures, soit 55 %.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ledit document et autorise Monsieur le Maire à le signer.

XVIII - PROROGATION D'UNE ANNEE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET L'ASSOCIATION NATIONALE D'ENTRAIDE DITE A.N.E.F.

Afin de ne pas mettre en péril grave les jeunes hommes et femmes et les familles secourus par l'A.N.E.F., association qui mène une action pour le logement dans les structures situées 20, avenue Edouard Herriot et 24, rue Maurice Ténine, il est proposé de proroger la convention passée avec cette dernière pour l'année 2006.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

XIX - CRECHE FAMILIALE - PAIEMENT PAR CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Suite à l'institution du chèque emploi service universel, de nombreuses familles ont manifesté le désir de payer les prestations offertes par la crèche familiale au moyen de ce dernier.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter comme mode de paiement les chèques emploi service universels pour les prestations offertes par la crèche familiale, décide d'affilier la commune au centre de remboursement des chèques emploi service universels et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables y afférents.

XX - CRECHE FAMILIALE - CREATION D'UN CONSEIL DES CRECHES

La circulaire n° 82-22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches et le décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans prévoient la participation des parents par la constitution d'un conseil des crèches. Celui-ci serait prioritairement informé et consulté sur l'évolution des prix des services rendus, l'organisation intérieure et la vie quotidienne de la crèche collective ou familiale, les orientations pédagogiques et éducatives, les relations avec les autres modes d'accueil, les activités offertes aux enfants et les projets de travaux d'équipements.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de la création d'un conseil des crèches au sein de la crèche familiale et approuve son règlement intérieur.

XXI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES RELATIF AUX TRANSFERTS DU CINEMA LA TOURNELLE ET DE L'ELIMINATION ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

La commission d'évaluation des transferts de charges, créée en application de l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, s'est réunie le 17 novembre 2006 pour déterminer les principes et les montants de réfaction des charges à opérer au titre des transferts du cinéma La Tournelle et de la compétence "élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés" et établir le rapport correspondant.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ledit rapport qui établit notamment le montant de l'excédent pour la ville de Fresnes à la somme de 27 517 euros, celui-ci devant lui être reversé par le biais d'un abondement de son attribution de compensation.

XXII - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2005

Aux termes de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 modifiée relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a adressé au maire le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement portant sur l'exercice 2005.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation qui lui est faite et dit que le rapport sera mis à la disposition du public en mairie dans les quinze jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal.

XXIII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2005

En application des dispositions de l'article L.1524-3 du Code général des collectivités territoriales, la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes a adressé à la commune le compte rendu d'activité pour l'exercice 2005, dont l'objet est d'informer le Conseil municipal sur l'état des actions entreprises dans le cadre de l'exécution du dossier de création-réalisation de la zone d'aménagement concerté Charcot-Zola.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XXIV - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2005 DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes doivent soumettre à l'assemblée délibérante, pour approbation, le rapport d'activité pour l'exercice 2005.

Le Conseil municipal approuve, par 26 voix pour et 8 abstentions, ledit rapport d'activité.

XXV - PERSONNEL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA SALLE DE SPECTACLE DE LA VILLE DE FRESNES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE

Dans le cadre de la prise en charge par la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre de la compétence optionnelle "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire", il convient d'approuver une convention avec ladite communauté pour régir les dispositions portant sur les personnels, la salle de spectacle la grange dimière ainsi que les installations techniques.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé des finances, du budget et du personnel, à signer ledit document.

XXVI - PERSONNEL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE CHARGE DE LA COLLECTE ET DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET MUNICIPaux DE LA VILLE DE FRESNES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE

Dans le cadre de la prise en charge par la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre de la compétence facultative "élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés", il convient d'approuver une

convention avec ladite communauté pour régir les dispositions portant sur la mise à disposition d'une partie du service de l'environnement de la ville à la communauté d'agglomération.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé des finances, du budget et du personnel, à signer ledit document.

XXVII - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2006-112 DU 16 NOVEMBRE 2006 PORTANT SUR LE MAINTIEN AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE "A" RESERVES A DES AGENTS NON-TITULAIRES

Afin de tenir compte de l'article 14 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, il est proposé de reconduire les deux emplois permanents à temps complet de catégorie "A" réservés à deux journalistes contractuels pour une durée indéterminée et de modifier ainsi la délibération n° 2006-112 du 16 novembre 2006.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

La séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq.

Fait à Fresnes, le 19 décembre 2006

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY